



LegalSource™ Audit Report

for EXPLOITATION GABONAISE DE GRUMES (EGG) SA

Annual Audit 2022

Report date: 10/01/2023

Certificate code: NC-LS-065131

Issued date: 24/01/2022

Organisation Contact

Adrien SPAYMANT

Adjoint de Direction

Téléphone : +(241) 077 23 12 49

Courriel : adrien.spaymant@egg-gabon.com

Cité DAMAS-Libreville BP 785

Audit managed by

Preferred By Nature

Personne à contacter: Steve NGAPOUT MOUNCHIKPOU

Tel: +237 696 07 55 54

Courriel: sngapout@preferredbynature.org

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Darren Brown, Forest Legality Programme Manager
Contact email:	db@nepcon.org

Contents

A. INTRODUCTION	4
B. SCOPE	4
C. AUDIT FINDINGS	11
D. CLOSED NON-CONFORMANCES	25
STANDARD CHECKLIST	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource Standard by **EXPLOITATION GABONAISE DE GRUMES (EGG) SA** hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

Dispute resolution: If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon/Preferred By Nature regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Contact principal:	Adrien SPAYMANT
Adresse :	Direction Générale, BP 785 Cité DAMAS, Commune de Libreville, République du Gabon
Tel/Web/Courriel :	Téléphone : +(241) 077 23 12 49 Courriel : adrien.spaymant@egg-gabon.com
Compétence de l'entité juridique principale :	République du Gabon
Activité principale	Exploitation forestière, Commerce et transformation primaire
Description de l'Organisation :	<p>La société EGG SA est une société familiale de droit Gabonais créée en 1983 par 2 frères d'origine française à savoir Messieurs René EMANE SPAYMANT et Hervé SPAYMANT avec pour objectif de départ d'assurer l'approvisionnement du Transgabonais (ligne de chemin de fer nationale du Gabon) en bois de traverses.</p> <p>Depuis sa création, les activités de l'entreprise se sont adaptées à ses multiples contrats de partenariat avec d'autres entreprise opérant dans la transformation du bois en République du Gabon.</p> <p>Actuellement la société est attributaire de 2 Concessions Forestières sous Aménagement Durable/Unités Forestières d'Aménagement (CFAD/UFA) localisées en grande partie dans la Province de l'Ogooué-Iolo dont le chef-lieu est la ville de LASTOURSVILLE.</p> <p>Ces 2 titres forestiers dans lesquels l'entreprise mène ses activités forestières sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- La Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Vert d'une superficie de 62 907 hectares, issue de la conversion en Concession Provisoire d'Aménagement Et transformation (CPAET) de 3 Permis forestiers Associés (PFA) appartenant aux sociétés EGG (PFAs 42/13/01 et 41/13) et SEBE (PFA 75/09) ;- La Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Rouge d'une superficie de 193 776 hectares, issue de la conversion en Concession Provisoire d'Aménagement Et transformation (CPAET) de 11 Permis forestiers Associés (PFA) appartenant aux sociétés EGG (PFAs

	<p>42/13/02, 43/13 et 44/13) et SEBE (PFAs 63/09, 69/09, 70/09, 71/09, 72/09, 73/09, 80/09 et 81/09).</p> <p>Les grumes récoltées par l'entreprise dans ses différentes CFADs sont principalement destinées à la vente locale auprès d'autres entreprises forestières sur la base de contrats d'approvisionnement annuels.</p> <p>L'entreprise exploite également une unité de transformation au lieu-dit LIBEMBE. Ledit site héberge également des ateliers mécaniques, des stations de stockage de carburant et la base-vie principale de l'entreprise sur laquelle sont logés les employés et leurs familles.</p> <p>L'Unité de transformation de LIBEMBE fait exclusivement dans la première transformation de grumes non sélectionnées pour la vente locale. Les produits obtenus servent à approvisionner le marché local en débités, aux différents travaux sur la base-vie et aux œuvres sociales à travers la dotation gratuite des différents rebuts aux populations riveraines.</p> <p>En vue de rapprocher son personnel de ses différents sites d'opération, l'entreprise a logé ses employés des chantiers forestiers des CFAD EGG Vert et EGG rouge dans des camps avancés localisés dans les villages LIKEKA (EGG Vert) et LIFOUTA (EGG Rouge).</p> <p>Si le camp avancé du village LIKEKA ne loge que les employés du chantier EGG vert, la base-vie de LIFOUTA accueille les employés du chantier EGG Rouge ainsi que les employés intervenant dans l'évacuation des grumes à travers le réseau ferré géré par la société SETRAG qui est la principale société de transport ferroviaire du Gabon.</p> <p>Toutes les bases-vie de la société EGG sont configurées de la même manière à savoir : des habitations pour les employés, un atelier mécanique pour les réparations du matériel roulant (engins, véhicules légers et camions), Une station de distribution de carburant, une aire de lavage des engins et un local pour le groupe électrogène servant à l'alimentation de la base-vie en énergie électrique.</p> <p>Sur la base des données fournies par l'entreprise et confirmées par les représentants locaux des organismes nationaux chargés des prestations sociales au bénéfice des travailleurs (CNAMGS et CNSS), les auditeurs ont pu constater que l'effectif actuel de l'entreprise tous sites et toutes catégories confondus est actuellement de 193 employés dont 188 sur les sites de LIBEMBE, LIFOUTA et LIKEKA et 5 employés à la Direction Générale à Libreville.</p> <p>Suites à des difficultés d'évacuation de sa production liée à la rareté de wagons pour le transport des grumes vers ses différents clients, l'entreprise a dû mettre une partie de son personnel en chômage technique du 27 Mai au 18 Juin 2022 puis du 24 Octobre au 21 Novembre 2022.</p> <p>Le processus de mise en congé technique des travailleurs a respecté les dispositions légales en la matière et s'est passé de façon consensuelle avec la participation de l'Inspecteur Départemental du Travail du Département de Mulundu à Lastoursville et des Délégués du Personnel de l'entreprise. Aucune réclamation des travailleurs sur le processus n'a été soulevée pendant l'audit.</p>
--	--

Certificate Scope	
Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input checked="" type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01)

	<input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)
Product scope:	Provenance : République du Gabon, Province l'Ogooué-Lolo, CFADs EGG Vert et EGG Rouge. Type de produits : Bois débités (4407) et grumes (4403) issues des essences listées ci-dessous (section portée du produit), provenant des CFAD EGG Rouge et EGG Vert et incluses dans la portée du certificat.
Changes to certificate scope since last audit:	AUCUN CHANGEMENT
Certificate Sites or Group members	
<input type="checkbox"/> In place of below table, details are found in Exhibit [ENTER NUMBER OF EXHIBIT]	
Site 1 :	
Nom du site :	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA – Direction Générale et Commerciale à Libreville
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Bureaux et service Commercial
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 2	
Nom du site :	Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA-Unité de transformation de LIBEMBE
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Scierie
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 3	
Nom du site :	AAC 3, CFAD EGG Rouge
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Exploitation forestière
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 4	
Nom du site :	AAC 4, CFAD EGG Vert

Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Exploitation forestière
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>
Site 5	
Nom du site :	Site de LIFOUTA
Adresse du site/ Tel/Web/Courriel :	Voir dans la section détail sur l'organisation plus haut
Activité du site :	Evacuation (chargement) des grumes récoltées dans les concessions EGG Vert et Rouge par train vers les différents clients de l'entreprise
Portée du produit :	Voir dans la section portée du certificat
Site visité au cours de l'audit :	<input checked="" type="checkbox"/>

Evaluation Process	
Audit team:	<p>Paul Alain ESSOUNGA BENGA-Chef d'équipe d'audit</p> <p>Paul Alain est un ingénieur forestier Camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).</p> <p>Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 6 ans pour le compte de Rainforest Alliance, NEPCo et Preferred by Nature.</p> <p>Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière.</p> <p>Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo. Il est actuellement Lead Auditor pour la certification LegalSource de NEPCo pour laquelle il a été responsable d'audit au Gabon, au Congo, en RDC et au Cameroun.</p> <p>Steve NGAPOUT MOUNCHIKPOU-Auditeur</p> <p>Steve est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme responsable durable des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB, LegalSource et FSC) dans les entreprises au Cameroun, en République démocratique du Congo et en République Centrafricaine.</p> <p>Steve a également suivi des formations d'auditeur FSC FM et CoC il y'a plusieurs années et suit actuellement un processus de re-qualification suivant la Norme</p>

	<p>FSC. Il a également participé en date à quelques audits tierces-party comme audité et ensuite auditeur, par et pour le compte de plusieurs Organismes de certification (Ra-cert, Nepcon et Bureau Véritas).</p> <p>Steve est actuellement le Représentant Afrique centrale de Preferred By Nature en charge des volets certification, marketing, développement et projets, depuis le mois d'aout 2021.</p> <p>Fridolin CHOULA TENGANGCHOUANG-Auditeur</p> <p>Fridolin est Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasses et est titulaire d'un Doctorat / Ph. D en Écologie, Biodiversité et Environnement. Il a exercé pendant une dizaine d'année comme responsable de la cellule d'aménagement de plusieurs entreprises forestières certifiées FSC.</p> <p>Ayant reçu plusieurs formations d'auditeur et de responsable d'audit pour des schémas de légalité et de gestion durable / responsable (FSC et PACF), il participe depuis 2015 aux audits de certification des entreprises forestières au Cameroun, au Congo, au Gabon et en Côte d'Ivoire.</p> <p>Dr. Choula a également appuyé le Cameroun et le Congo dans l'élaboration des procédures de reconnaissance des certifications privées dans le cadre de leur mécanisme APV FLEGT.</p>
<p>Description of Audit Process:</p>	<p>Trois (03) auditeurs ont été mobilisés pour l'audit annuel LegalSource 2022 de la société Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA qui s'est totalement déroulé en présentiel sur les différents sites de l'entreprise.</p> <p>Conformément aux règles d'audit, un programme d'audit a été préalablement communiqué à l'entreprise et l'audit a connu une réunion d'ouverture et une réunion de clôture sur le site principal de l'entreprise au lieu-dit LIBEMBE dans la Province de L'Ogooué-Lolo.</p> <p>Les preuves d'audit ont été mises à la disposition des auditeurs avant la descente sur le terrain à travers un lien Google drive mis en place par l'entreprise et contenant entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La politique de Gestion forestière durable de l'entreprise ; - Les différentes procédures de l'entreprise ; - Les documents relatifs au Système de Diligence Raisonnée (SDR) mis en place par l'entreprise ; - Les différents documents d'aménagement de l'entreprise et les preuves de leur approbation (plans d'aménagement, plans quinquennaux, plans annuels d'opération) ; - Les copies des enregistrements légaux et autorisations accordées à l'entreprise dans le cadre de ses activités ; - Les rapports des activités sociales de l'entreprise ; - Les rapports des activités menées avec l'Administration forestière ; - Les preuves de paiement des taxes et redevances applicables aux activités de l'entreprise ; - Les copies des documents de transport des grumes et débités par route et par train et les enregistrements y relatifs ; - Les rapports de formation sur les différentes thématiques concernées par la certification LegalSource ; - Les rapports de monitoring interne des activités de l'entreprise ; - Les permis de coupe et autorisations de Mise en Exploitation des Assiettes Annuelles de Coupe accordées à EGG SA ;

- Les documents permettant d'analyser les actions mises en place par l'entreprise pour répondre aux Rapports de Non-Conformité (RNC) émis lors de l'audit d'enregistrement en 2021.

Le déroulement de l'audit est présenté dans le tableau suivant :

Activités	Dates
Arrivée des auditeurs et Installation à Libreville	Samedi 22/10/2022 et Dimanche 23/10/2022
a) Départ pour l'Aéroport de Franceville (Transport par avion Aéroport de Libreville vers Aéroport de Franceville Mvengué) b) Arrivée à l'Aéroport de Franceville c) Départ pour le site industriel/base-vie EGG et installation des auditeurs d) Réunion d'ouverture sur site (présentations, programme, champ d'application et objectifs) e) Revue des RNC du dernier audit	Lundi 24/10/2022
a) Rencontre avec les Délégués du Personnel b) Déplacement pour Koulamoutou et rencontre avec les représentants de L'Administration forestière, environnementale, fiscale et du Travail c) Suivi de la traçabilité des produits au niveau de l'usine d) Rencontre avec le HSE et point sur la mise en Œuvre des exigences liées au HSE e) Rencontre avec le DRH et analyse des dossiers du personnel et autres informations relatives à la gestion du personnel f) Echanges avec les travailleurs g) Point entre auditeurs h) Restitution des constats de la journée	Mardi 25/10/2022
a) Suivi des aspects liés au SDR de la société EGG : politiques, responsabilités et compétences, procédures, champ d'application et autres aspects, Evaluation des procédures d'analyse des risques et des conclusions, évaluation des mesures d'atténuation des risques choisies et mises en œuvre, y compris tout programme de vérification fournisseur. b) Visite de la base-vie et infirmerie c) Rencontre des communautés riveraines à la CFAD (première journée) d) Départ pour le chantier d'exploitation et visite des sites d'activité (AAC en cours d'exploitation) e) Echanges avec les travailleurs f) Point entre les auditeurs g) Restitution des constats de la journée	Mercredi 26/10/2022

	<ul style="list-style-type: none"> a) Suite du Suivi des aspects liés au SDR de la société EGG : politiques, responsabilités et compétences, procédures, champ d'application et autres aspects, Evaluation des procédures d'analyse des risques et des conclusions, évaluation des mesures d'atténuation des risques choisies et mises en œuvre, y compris tout programme de vérification fournisseur. b) Rencontre des communautés riveraines à la CFAD (deuxième journée) c) Départ pour le chantier d'exploitation et visite des sites d'activité (AAC fermées et autres sites d'activité) d) Echanges avec les travailleurs e) Point entre auditeurs f) Restitution des constats de la journée 	Jeudi 27/10/2022
	<ul style="list-style-type: none"> a) Réunion de clôture sur le site industriel b) Voyage retour des auditeurs vers Libreville (Par avion) c) Réalisation du Test COVID pour le voyage retour des auditeurs (A préciser) d) Réunion de clôture à la Direction Générale e) Voyage retour des auditeurs 	Vendredi 27/10/2022
<p>Actions taken by Organization prior to report finalization:</p>	<p>Avant la finalisation du rapport d'audit, la société EGG SA a fait parvenir aux auditeurs un complément de documents permettant une meilleure appréciation des constats fait sur le terrain.</p> <p>Ces documents ont permis aux auditeurs de mieux contextualiser certains constats d'écart proposés suite à la non-consultation de quelques documents liés au Système de Diligence Raisonnée (SDR) et à la gestion forestière et environnementale de l'entreprise.</p>	
<p>Notes for the next audit:</p>	<p>Les CFAD EGG vert et EGG Rouge sont constituées de 4 blocs distincts chacune localisés dans des provinces différentes et assez distants les uns des autres. Chaque bloc constitue une UFG (Unité Forestière de Gestion) distincte constituée de 5 Assiettes Annuelles de Coupe.</p> <p>Depuis l'audit d'enregistrement, vu les délais impartis à l'audit et les grandes distances entre les blocs, les équipes d'audit ont essentiellement travaillé sur l'UFG 1 dans les CFAD EGG Vert et EGG Rouge.</p> <p>Il serait donc judicieux que lors des prochains audits, les auditeurs puissent visiter un des blocs non exploités sur chacune de ces concessions afin d'évaluer l'efficacité des mesures de lutte contre les activités illégales mises en œuvre par l'entreprise. Cet aspect devra être pris en compte dans la planification des délais impartis à la phase terrain de l'audit.</p>	

C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: Minor non-conformance(s) issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved: Choose an item.	<input type="checkbox"/>
Additional comments: [Add as applicable]	

Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

Non-Conformance #:	06/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Taxes et Fees, requirement 2.1 Payment of taxes, fees and slaughter fees</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 2.1.1, Section G-Legal Compliance of the supply chain, requirement 2.1.1</p> <p>Evidence shall exist for payments of harvesting-related royalties, taxes, harvesting fees, area taxes and other charges.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>EGG SA a mis à la disposition des auditeurs les preuves de paiement de la Taxe sur la Superficie (TS) qui est l'unique taxe exigible légalement avant la récolte de la ressource bois.</p> <p>A la demande de l'entreprise et suite au constat d'impayés, la Direction Générale des Impôts (DGI) a accordé à la société EGG SA, au mois de Mai 2020, un moratoire de paiement de la taxe de superficie s'étalant sur 10 mois jusqu'au mois de Février 2021 (échancier N° 202005100019 du 06 Mai 2020).</p> <p>Les preuves de paiement des différentes échéances accordées par le moratoire (lettres à la DGI et quittances de paiement) ont été présentées aux auditeurs. A ce jour la société a effectivement payé tous ses arriérés de la TS pour l'année 2020.</p> <p>En 2021, l'entreprise a également obtenu un moratoire pour le paiement de la TS due après avis de Mise en Recouvrement (AMR N° 2021039010416 du 31 Mars 2021) par la DGI suite à un constat d'impayés sur la TS.</p> <p>Ce moratoire qui s'étale sur 07 mois à partir du mois de Juin 2021 court jusqu'au mois de Décembre 2021 (échancier N° 202106100077 du 1er Juin 2021). Ce nouveau moratoire est</p>		

actuellement en cours et les preuves de paiement des échéances (quittances) depuis le mois de Juin 2021 jusqu'à la date de l'audit ont été mises à la disposition des auditeurs.

Concernant les autres impôts applicables aux activités de l'entreprise, les preuves suivantes ont été présentées aux auditeurs :

- Les quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour les années 2020 et 2021 (Janvier à Juillet) ;
- Les déclarations et quittances de paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les années 2019 et 2020 ;
- Les déclarations et quittances de paiement de la patente pour les années 2020 et 2021 ;
- Les déclarations de Précomptes de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) retenus auprès des prestataires de l'entreprise pour la période allant de Janvier à Juillet 2021 ;
- Les déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA de Janvier à Novembre 2021 pour le personnel de la Direction générale ;
- Les déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA de Janvier à Novembre 2021 pour le personnel des chantiers forestiers et de l'unité de transformation de LIBEMBE ;
- Les déclarations et quittances de paiement de la taxe de contribution à la formation professionnelle pour la période allant de Janvier à Novembre 2021 ;
- Les déclarations, accusés de réception du paiement et les quittances de paiement pour le paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour l'année 2020 (Janvier à décembre) ;
- Les déclarations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour l'année 2021 (Janvier à Septembre) sans quittance de paiement.

Au vu des documents présentés par l'entreprise, il ressort que :

- Les déclarations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) sont disponibles de Janvier à Novembre 2021 mais seul le mois de Septembre 2021 présente une quittance de paiement. Même si les numéros de chèque de paiement sont annoncés sur les déclarations, les auditeurs n'ont pas pu consulter les quittances de paiement permettant de constater le reversement effectif de cette taxe ;
- Concernant le paiement de l'Impôt sur les Sociétés, au mois de Novembre 2021, la société a versé un acompte de 14 283 450 XAF sur un montant de 57 133 800 XAF. La quittance de paiement y relative a été présentée aux auditeurs. En dehors de cet acompte, aucune autre preuve de paiement n'a été présentée aux auditeurs ni aucun moratoire accordé à cet effet par l'Administration fiscale. La quittance de paiement de l'acompte rappelle d'ailleurs à l'entreprise que son compte est débiteur du reliquat de l'impôt à payer et que le paiement restait attendu ;
- Concernant le paiement de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP), aucune quittance de paiement n'a été présentée aux auditeurs. Seules les déclarations sont disponibles.

Ces constats montrent que même si l'entreprise a fait de grands efforts pour assurer le paiement régulier des taxes et redevances applicables à ses activités malgré les tensions de trésorerie causées par l'absence de wagons de la SETRAG pour l'évacuation de sa production vers ses principaux clients, l'absence de quittances de paiement devant accompagner les déclarations pour l'année 2021 constitue un écart.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Moratoire N° 000061/MEFMEPCPAT/SG/DGF/DEPRC du 11 Mars 2022 pour le paiement de la Taxe de Superficie ; - Avis de Mise en Recouvrement (AMR) N° 2022030010649 du 31 Mars 2022 pour le paiement de la Taxe de Superficie pour l'année 2022 ; - Quittances de paiement mensualités Taxe de Superficie 2021 et 2022 ; - Attestation d'imposition EGG SA N° AT/IMP/0312 du 11 Octobre 2022 ; - Quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour l'année 2022 (Janvier à Mai) ; - Attestations de dispense du paiement de la TVA et de la CSS pour les factures adressées aux clients de l'entreprise localisés dans la Zone Industrielle de Nkok pour les mois de Janvier, février et Mars 2022 ; - Quittances de paiement de la patente pour l'année 2022 ; - Quittances de versement des retenues à la source sur les salaires du personnel de la société EGG pour les sites de Libreville et Libembé ; - Déclarations et les quittances de reversement de Précomptes de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) retenus auprès des prestataires de l'entreprise pour la période allant de Janvier à Mars 2022 ; - Déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA de Janvier à Juillet 2022 pour le personnel de la Direction Générale ; - Déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA de Janvier à Juillet 2022 pour le personnel des chantiers forestiers et de l'unité de transformation de LIBEMBE ; - Déclarations et quittances de paiement de la taxe de contribution à la formation professionnelle pour la période allant de Janvier à Août 2022 ; - Déclarations et les quittances de paiement pour le paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour l'année 2022 (Janvier à Juillet).
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>EGG SA a mis à la disposition des auditeurs les preuves de paiement de la Taxe sur la Superficie (TS) qui est l'unique taxe exigible légalement avant la récolte de la ressource bois.</p> <p>A la demande de l'entreprise et suite au constat d'impayés, la Direction Générale des Impôts (DGI) a accordé à la société EGG SA, au mois de Mai 2020, un moratoire de paiement de la Taxe de Superficie s'étalant sur 10 mois jusqu'au mois de Février 2021 (échancier N° 202005100019 du 06 Mai 2020).</p> <p>Les preuves de paiement des différentes échéances accordées par le moratoire (lettres à la DGI et quittances de paiement) ont été</p>

présentées aux auditeurs. A ce jour la société a effectivement payé tous ses arriérés de la TS pour l'année 2020.

En 2021, l'entreprise a également obtenu un moratoire pour le paiement de la TS due après avis de Mise en Recouvrement (AMR N° 2021039010416 du 31 Mars 2021) par la DGI suite à un constat d'impayés sur la TS.

Ce moratoire qui s'étale sur 07 mois à partir du mois de Juin 2021 court jusqu'au mois de Décembre 2021 (échancier N° 202106100077 du 1^{er} Juin 2021). Ce nouveau moratoire est actuellement en cours et les preuves de paiement des échéances (quittances) depuis le mois de Juin 2021 jusqu'au mois de Décembre 2021 ont été mises à la disposition des auditeurs.

Pour le paiement de la TS pour l'année 2022, l'entreprise a obtenu du Ministère des Forêts un moratoire pour le paiement de cette taxe. Ce moratoire a été notifié à l'entreprise par lettre N° 000061/MEFMEPCPAT/SG/DGF/DEPRC du 11 Mars 2022. Un délai de 09 mois à partir du mois de Mars 2022 a été accordé à l'entreprise pour apurer la Taxe de Superficie due pour l'année 2022.

L'accord du Ministère des Forêts (Direction Générale des Forêts) a été suivi par un moratoire accordé par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) de la Direction Générale des Impôts (DGI) du Ministère de l'Economie et de la Relance. Le moratoire accordé par la DGE va d'Avril à Novembre 2022. La quotité à verser mensuellement pour le moratoire accordé par la DGE est identique au moratoire accordé par la Direction Générale des Forêts.

Les quittances de paiement présentées aux auditeurs ont permis de constater que l'entreprise respecte les échéanciers de paiement qui lui ont été accordés par la Direction Générale des Forêts et la Direction générale des Impôts pour le paiement de la Taxe de Superficie pour l'année 2022.

Concernant les autres impôts applicables aux activités de l'entreprise, les preuves suivantes ont été présentées aux auditeurs :

- Les quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour les années 2020 et 2021 (Janvier à Juillet) ;
- Les déclarations et quittances de paiement de l'Impôt sur les Sociétés (IS) pour les années 2019 (acomptes 1 et 2, solde), 2020 ((acomptes 1 et 2, solde), 2021 (acomptes 1 et 2, solde) et 2022 (premier acompte) ;
- Les déclarations et quittances de paiement de la patente pour les années 2020, 2021 et 2022 ;
- Les déclarations de Précomptes de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) retenus auprès des prestataires de l'entreprise pour la période allant de Janvier à Décembre 2021 et de Janvier à Septembre 2022 accompagnées des quittances de versement auprès de la Direction Générale des Impôts;
- Les déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA de Janvier à Octobre 2022 pour le personnel de la Direction générale ;
- Les déclarations et quittances de paiement des Retenues à la Source sur les Salaire du personnel de la société EGG SA

	<p>de Janvier à Octobre 2022 pour le personnel des chantiers forestiers et de l'unité de transformation de LIBEMBE ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déclarations et quittances de paiement de la taxe de contribution à la formation professionnelle pour la période allant de Janvier à Octobre 2022 ; - Les déclarations, accusés de réception du paiement et les quittances de paiement pour le paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour l'année 2020 (Janvier à décembre) ; - Les déclarations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour l'année 2021 (Janvier à Décembre) avec une quittance de paiement de la TVA présentée pour le mois de Septembre 2021 ; - Les déclarations de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) pour l'année 2022 (Janvier à Septembre) sans quittance de paiement; - Les déclarations et quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour les mois de Janvier à Décembre 2021 ; - Les déclarations et quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) pour les mois de Janvier à Septembre 2022 ; <p>L'entreprise est actuellement sous crédit TVA avec l'Administration fiscale du Gabon à cause du non remboursement des fonds TVA retenus par EGG SA pour le compte de ses prestataires. A cet titre, l'entreprise depuis l'année 2021 procède au règlement de ses frais TVA par compensation avec les fonds qui lui sont dus par l'Administration fiscale du Gabon.</p> <p>Au vu des documents présentés par l'entreprise, il ressort que la société EGG SA est conforme avec les exigences légales relatives au paiement des taxes et redevances applicables à ses activités.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	<p>Après la révision de son rapport d'audit, l'entreprise a fourni aux auditeurs des preuves supplémentaires de paiement des taxes (quittances de paiement) qui étaient disponibles mais n'avaient pas pu être consultées lors de la phase terrain de l'audit car non mise à la disposition des auditeurs et a clarifié la situation concernant l'absence de preuves de paiement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée.</p> <p>Les preuves fournies vont jusqu'au mois de Décembre 2022.</p> <p>Les auditeurs ont ainsi pu constater que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les déclarations et quittances de paiement de la Contribution Spéciale de Solidarité (CSS) présentées par l'entreprise après la révision couvrent la période allant de Janvier à Octobre 2022 et sont disponibles pour les années précédentes (2020 et 2021) ; - L'Impôt sur les Sociétés (IS) est payée en 2 acomptes soit le premier au courant de l'année en cours et le deuxième au début de l'année N+1 ; - Les preuves de déclaration et de reversement (déclarations et quittances) de l'IRPP retenu par l'entreprise auprès des

	<p>prestataires présentées aux auditeurs après la révision couvrent la période de Janvier à Octobre 2022 ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les preuves de déclaration et de reversement (déclarations et quittances) de l'IRPP retenu par l'entreprise auprès de ses travailleurs présentées aux auditeurs après la révision couvrent la période de Janvier à Octobre 2022 ; - Les déclarations TVA présentées aux auditeurs après la révision couvrent la période allant de Janvier à Octobre 2022 mais le paiement effectif est assujéti aux négociations en cours depuis l'année 2021 entre l'Entreprise et l'Administration fiscale pour le crédit TVA de la société EGG SA.
--	---

Non-Conformance #:	01/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Scope of the due diligence system, requirement 5.1</p> <p>LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence Checklist, requirement 5.1</p> <p>The Organization shall define and document the products within the scope of its DDS, in terms of:</p> <ul style="list-style-type: none"> • origin; • species; • supply chains; and, • dates of entry to and exit from the scope for each product. 	
Description of Non-conformance:		
<p>La société EGG Sarl a mis à la disposition des auditeurs sa procédure de Système de Diligence Raisonnée (SDR) révisée (Exhibit 2-Procédure de Diligence Raisonnée LegalSource EGG SA 2022) précisant la portée de son SDR et notamment, les titres forestiers dans lesquels l'entreprise s'approvisionne en grumes (tous les bois entrants dans la portée du SDR de la société EGG proviennent de ses concessions), les essences forestières concernées (annexe 2 procédure SDR-Liste des essences objectifs et leurs DME/DMA) et les principaux clients de l'entreprise (annexe 3 procédure SDR-Noms et adresse des acheteurs au 13 Juin 2021).</p> <p>La procédure clarifie également les flux forestiers (annexe 4 procédure SDR-aperçu du flux forestier et identification des points de contrôle), donne un aperçu des points de transfert de responsabilité des grumes provenant des CFAD de la société EGG (annexe 4) et propose une checklist d'évaluation concernant la légalité du bois (annexe 5 procédure SDR) qui est annuellement mise à jour.</p> <p>Cette Check-List permet à l'entreprise d'identifier les points de non-conformité aux dispositions légales applicables à ses activités forestières en République du Gabon et propose des délais de correction.</p> <p>Les documents tels que les bordereaux de déchargement, les contrats de vente, les spécifications commerciales, le rapport d'agrégé et facture de vente (pour la fin du processus) permettent de faire un suivi de la matière tout au long du périmètre de certification.</p> <p>Les dates d'entrée des produits dans la portée du SDR de l'entreprise correspondent à la date de signature de l'Autorisation de Mise en Exploitation (AME) de chaque Assiette Annuelle de Coupe (AAC).</p>		

<p>Toutefois, la consultation de la Procédure de Diligence Raisonnée de l'entreprise a permis aux auditeurs de constater que la description des produits commercialisés par l'entreprise dans le périmètre de sa certification LegalSource est partielle.</p> <p>En effet si l'annexe 2 de la procédure traite des essences récoltées dans les CFAD exploitées par la société EGG SA en termes de grumes, la description des types de produits débités obtenus de la transformation de ces grumes au niveau de l'unité de transformation de LIBEMBE n'est pas faite dans la procédure qui a été mise à la disposition des auditeurs.</p>	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	Procédure de Diligence Raisonnée LegalSource EGG SA
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>La consultation de la version de la procédure de Diligence Raisonnée mise à la disposition des auditeurs après la révision contient en annexe 3 une description des types de produits transformés commercialisés par l'entreprise et compris dans la portée du certificat LegalSource.</p> <p>Cette information vient ainsi compléter les informations sur le Système de Diligence Raisonnée de l'entreprise tel qu'exigé par le critère évalué.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	La version de la procédure de Diligence Raisonnée mise à la disposition des auditeurs après la révision contient en annexe 3 une description des types de produits transformés (débités) commercialisés par l'entreprise et compris dans la portée du certificat LegalSource.

Non-Conformance #:	02/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.2 Protected sites and species</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.2.2</p> <p>Legally established procedures for surveying, managing and protecting endangered or threatened species within the management unit shall be followed.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Les plans d'aménagement approuvés des CFAD EGG Vert et EGG Rouge présentés aux auditeurs ont approfondi l'identification des ressources jusqu'au stade des Hautes Valeurs de Conservation (HVC) se trouvant dans chaque concession.</p> <p>Ainsi, un inventaire faune et un inventaire de la flore ont été menés lors de l'élaboration du plan d'aménagement des différentes CFAD de l'entreprise.</p> <p>Ces différents inventaires ont permis d'identifier les essences et espèces animales présentes dans la concession et en fonction du statut de conservation reconnu au niveau national et international de leur accorder l'attention nécessaire à travers le suivi, la gestion et la protection de leurs populations au sein des concessions de la société EGG SA.</p>		

Conformément aux dispositions de l'Arrêté N° 000937 du 11 juillet 2018 instituant le Plan de Protection Faune (PPF), la société EGG SA a réalisé un Plan de Protection de la Faune (PPF) pour l'UFG1 de la CFAD EGG vert qui a été approuvé par l'administration forestière (voir certificat de conformité N° 22/MFMEPC/SG/DGFAP du 22 novembre 2019 relatif au Plan de Protection faune de l'UFG1 de la CFAD EGG Vert).

Le Plan de protection Faune pour l'UFG1 de la CFAD EGG Rouge n'a toutefois pas été présenté aux auditeurs ni une lettre d'approbation ou un certificat de conformité.

Le PPF décrit la faune identifiée au sein de la CFAD, souligne les impacts potentiels de l'exploitation forestière sur les populations de ces espèces animales et propose des mesures pour assurer la protection de cette ressource est une exigence légale prévue par.

Toutefois, bien que n'ayant pas réalisé de PPF pour la CFAD EGG Rouge, la société EGG SA a identifié les zones de forte concentration animale dans ses différents plans d'aménagement avec des cartes de répartition.

L'entreprise a élaboré une procédure de lutte contre les activités illégales (PROC/CONT/002 du 16 Avril 2021) qui prévoit une périodicité des patrouilles sur les limites des concessions en fonction du niveau de risque d'activités illégales identifié. Une carte d'analyse des risques d'activités illégales sur les tronçons routiers utilisés par l'entreprise et au niveau des limites des concessions est annexée à la procédure et sert de base pour la programmation des missions de contrôle des activités illégales.

Toutefois, cette programmation des patrouilles dans les concessions n'est pas respectée et les auditeurs n'ont pas eu accès à des rapports de patrouille interne sur les limites des CFAD EGG rouge et EGG Vert ni de contrôle des activités illégales par le personnel de l'entreprise.

D'autre part, et toujours pour lutter contre les activités illégales, la société EGG SA a signé en 2021, un protocole d'accord avec la Direction Province (DP) des Forêts de l'Ogooué-Lolo à KOULAMOUTOU pour l'organisation de quatre (04) missions annuelles de surveillance des activités illégales dans les concessions de l'entreprise.

L'entreprise a également signé en 2022 avec la Cantonnement des Eaux et Forêts de MULUNDU un protocole d'accord pour l'appui à la mise en œuvre des missions de lutte contre le braconnage et des activités illégales dans la CFAD EGG Vert. Cette convention prévoit l'organisation de quatre (04) missions annuelles de surveillance des activités illégales dans la CFAD EGG Vert.

Enfin, L'entreprise a signé en 2022 avec la Direction Provinciale des Forêts du Haut-Ogooué une convention locale relative à l'appui sur la mise en œuvre des missions de lutte contre les activités illégales dans la CFAD EGG Rouge notamment dans le Département de la LEBOMBI-LEYOU. Cette convention prévoit l'organisation de trois (03) missions de trois (03) jours par an.

Pour l'année 2022 jusqu'à la date de l'audit, les auditeurs n'ont pu consulter qu'un seul rapport de surveillance des activités illégales dans les concessions de la société EGG menée par le cantonnement des Eaux et forêts du Département de MULUNDU à LARSTOURSVILLE.

Ce faible nombre de rapport amène les auditeurs à questionner la mise en œuvre effective de ces conventions avec l'Administration forestière. Cette situation couplée à l'absence de rapports internes de suivi des activités illégales amène les auditeurs à constater des lacunes dans le dispositif mis en place par l'entreprise pour contrôler les activités illégales dans ses concessions et notamment le braconnage des espèces protégées.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de protection Faune UFG1 CFAD EGG Rouge ; - Plan de protection Faune UFG1 CFAD EGG Vert ; - Convention locale relative à l'appui sur la mise en œuvre des missions de lutte contre les activités illégales ; - Protocole d'accord entre EGG et le Cantonnement des Eaux et forêt de Mulundu ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Courrier de relance demande de signature convention avec la Direction Provinciale de ; - Rapport internes équipe suivi activités Faune (Janvier à Novembre 2022) ; - Rapports d'activité SYLVAFRICA.
<p>Constat for Evaluation of Evidence:</p>	<p>La société EGG SA a mis en place un dispositif de suivi des activités illégales dans ses concessions qui s'articule autour:</p> <ul style="list-style-type: none"> - De conventions de collaboration avec les structures déconcentrées de l'Administration forestière pour la mise en œuvre d'activités de Lutte Anti-Braconnage (LAB); - D'une convention de collaboration avec le bureau d'études SYLVAFRICA pour l'entretien des limites des CFAD EGG Rouge et EGG Vert. Lors de ces missions, le prestataire est chargé de contrôler l'intégrité des limites entretenues et de signaler à la société EGG SA toute intrusion ou anomalie constatée ; - D'une équipe interne en charge du suivi de la faune et des activités illégales et qui effectue mensuellement des descentes de contrôle dans les CFAD de la société EGG et dressent des rapports d'activité mensuels qui permettent à l'entreprise d'identifier les points à risques (hotspots) et d'adapter sa stratégie de lutte contre les activités illégales aux réalités de terrain. <p>Les rapports mensuels de surveillance des concessions EGG par l'équipe Faune et Surveillance du Territoire (FST), les rapports de missions de Lutte Anti-Braconnage (LAB) menées par les services locaux de l'Administration forestière et les rapports d'entretien des limites des concessions par le partenaire SYLVAFRICA ont été mis à la disposition des auditeurs et permettent de constater que la lutte contre les activités illégales et la surveillance des CFAD EGG Vert et EGG Rouge sont des activités permanentes.</p> <p>L'entreprise grâce à ce faisceau d'informations est capable d'identifier rapidement les éventuelles activités illégales qui pourraient survenir sur ses concessions et les porter à la connaissance des services de l'Administration forestières qui organise des missions de répression dans le cadre des conventions LAB signées avec l'entreprise.</p> <p>Ces différentes activités permettent à l'entreprise d'assurer la gestion, la protection et le suivi des espèces protégées présentes dans ses concessions.</p>
<p>NCR Status:</p>	<p>FERME</p>
<p>Comments (optional):</p>	<p>Après la révision de son rapport d'audit, l'entreprise a mis à la disposition des auditeurs le Plan de Protection Faune de l'UFG1 de la CFAD EGG Rouge approuvé par l'Administration forestière qui n'avait pas été présenté aux auditeurs lors de la phase terrain mais qui est archivé par l'entreprise.</p> <p>L'entreprise a également fournis les rapports de contrôle de l'équipe interne faune et surveillance du territoire qui montrent une surveillance régulière des concessions pour identifier les potentielles activités illégales.</p> <p>Les rapports d'entretien des limites des concessions réalisé par le prestataire SYLVAFRICA pour le compte de l'entreprise ont également été présentés et démontrent que lors des travaux</p>

	<p>d'entretien des limites, toute activité suspecte constatée est reportée à l'entreprise qui en informe l'Administration forestière.</p> <p>Les conventions avec les services locaux de l'Administration forestière pour la surveillance des concessions contre les activités illégales prévoient une périodicité pour les missions d Lutte Anti Braconnage (LAB). Les preuves supplémentaires fournies par l'entreprise permettent de constater que les retards constatés dans la mise en œuvre de ces conventions sont plutôt inhérents aux formalités Administratives.</p>
--	--

Non-Conformance #:	03/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.3 Environmental requirements</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.3.1</p> <p>If legally required, Environmental and/or Social Impact Assessments shall be in place and approved by the legally Competent Authority.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Une Note de Service de l'Administration forestière recommandant aux entreprise forestières un audit environnemental/notice environnementale pour l'ensemble des activités conduites au niveau des bases-vie, en forêt et au niveau des usines, datée du 21 février 2022 a été présentée aux auditeurs.</p> <p>Ce texte vient répondre à l'exigence de la réalisation des études d'impact par les concessionnaires forestiers qui était en discussion au niveau de la République du Gabon. Le texte recommande la réalisation d'une Etude d'Impact pour l'implantation du réseau routier dans les concessions forestières et pour les activités industrielles telles que les scieries. Le texte prévoit également la réalisation d'une notice d'impact préalable aux activités forestières sur les zones présentant un intérêt particulier.</p> <p>Pour répondre aux exigences de ce texte réglementaire, une notice environnementale a été réalisée par l'entreprise pour l'AAC 2022 de la CFAD EGG Vert du fait de la présence d'un site RAMSAR. Un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) est disponible et il est suivi par le responsable HSE de l'entreprise.</p> <p>Un Audit d'Impact Environnemental (AIE) sera conduit sur la base-vie de LIBEMBE (contrat signée en Mars 2022), ainsi que sur les CFAD EGG Rouge et Vert.</p> <p>Toutefois, au moment de l'audit, l'entreprise ne dispose pas encore d'un rapport d'AIE approuvé par l'Administration en charge de l'Environnement pour ses différents sites notamment les CFAD EGG Rouge et Vert, la base vie et l'usine de LIBEMBE tel que requis par les nouvelles dispositions réglementaires.</p> <p>Une non-conformité mineure est émise car il s'agit d'une nouvelle disposition légale à laquelle tous les concessionnaires opérant en République du Gabon s'arriment progressivement. L'entreprise a initié des actions dans ce sens en signant des contrats avec des prestataires pour la réalisation de ces études et en signalant à l'Administration ses avancées dans ce processus.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	

Evidence Provided by Organization:	PENDING
Constat for Evaluation of Evidence:	PENDING
NCR Status:	OUVERT
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	04/22	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Checklist, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.6 The Organisation shall define and document the different products and claim categories that will be tracked within the CoC control system	
Description of Non-conformance:		
<p>L'entreprise a élaboré en 2021 une procédure de Diligence Raisonnée qui a été mise à jour en 2022. Celle-ci décrit les risques d'illégalité identifiés dans son Système de Diligence Raisonnée (SDR) et les mesures d'atténuation proposées.</p> <p>La procédure renseigne sur les sources d'approvisionnement et rappelle l'exclusivité de l'approvisionnement en grumes dans les concessions de l'entreprise (EGG Vert et EGG Rouge).</p> <p>La procédure renseigne également sur la liste des essences objectif de l'entreprise destinés à la production et au commerce.</p> <p>En dehors de la procédure de Diligence Raisonnée, l'entreprise a également élaboré un ensemble de procédures couvrant ses activités en forêt et dans la scierie de LIBEMBE ainsi que les différents autres sites d'activité.</p> <p>Les observations et les entretiens indiquent que l'entreprise produit la matière certifiée LegalSource sous forme de grumes, planches, chevrons, Lattes, Bastings et Baguettes destinés exclusivement à la vente locale et à la réalisation des œuvres sociales.</p> <p>Toutefois, la consultation des différentes procédures de traçabilité (forêt et usine) a permis aux auditeurs de constater que les groupes de produits et leurs déclarations qui font l'objet d'un suivi dans le cadre de la chaîne de traçabilité de l'entreprise ne sont pas définis tel qu'exigé par le critère.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de suivi de la traçabilité à l'échelle de l'exploitation forestière; - Procédure de traçabilité scierie. 	
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>La consultation de la procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation forestière a permis aux auditeurs de constater que la section 7. Documents associés de cette procédure précise les essences objectifs des CFAD EGG Vert et EGG Rouge qui constituent les essences dont les grumes récoltées dans les concessions EGG constituent le groupe de produit pour la traçabilité forêt.</p> <p>La consultation de la traçabilité scierie quant à elle a permis aux auditeurs de constater que la section 6. Documents associés contient la liste des types de produits débités issus des essences</p>	

	<p>objectifs récoltés dans les CFAD EGG Rouge et EGG Vert et qui rentrent dans la chaîne de traçabilité de l'entreprise.</p> <p>Les différentes procédures de traçabilité de l'entreprise contiennent donc tel qu'exigé par le critère les groupes de produits suivis dans le cadre de la chaîne de traçabilité de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise étant détentrice d'un certificat LegalSource depuis l'année 2021, elle peut commercialiser ses produits sous cette déclaration ou les commercialiser comme non certifiés.</p> <p>Les documents consultés par les auditeurs leur ont permis de constater que l'entreprise n'a pas commercialisé de produits sous la déclaration LegalSource depuis l'obtention de sa certification.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	<p>La consultation de la procédure de traçabilité forêt lors de l'audit a permis aux auditeurs de constater que les groupes de produits sont clairement décrits en termes d'essences.</p> <p>La procédure de traçabilité usine fournie aux auditeurs après la révision précise les groupes de produits et les catégories de déclaration dans le cadre du Système de Diligence Raisonnée de l'entreprise.</p>

Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

Observation #:	01/22
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Quality control and performance monitoring, requirement 4.4</p> <p>LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence Checklist, Requirement 4.4</p> <p>The Organisation shall use a tracking system or production records to document the manufacture of product for each claim category.</p>
Description of Observation:	
<p>L'entreprise a élaboré une procédure de mitigation des risques (Exhibit 8- Procédure de mitigation des risques dans les activités forestière-PROC OP/MRAF/001 du 1^{er} Mai 2022). Elle décrit les étapes permettant l'identification des risques et décrit les mesures à mettre en œuvre en cas de mise sur le marché des produits avant mitigation des risques spécifiés. Elle prévoit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cesser immédiatement la vente des produits en stock ; - D'identifier les clients potentiellement concernés et les notifier ; - D'Analyser les causes et mettre en œuvre les actions permettant d'empêcher la survenue des mêmes écarts ; - D'Informé l'organisme de certification ; - D'Atténuer les causes de l'écart et permettre à l'organisme de certification à évaluer la pertinence des mesures d'atténuation entreprises. <p>L'entreprise a également mis sur pieds une procédure de gestion de non-conformité permettant d'adresser les cas de potentiels risques et de les mitiger suffisamment à temps afin d'atténuer leurs impacts.</p>	

L'analyse de risque permet d'identifier les risques spécifiés dans le SDR de l'entreprise et permet ainsi à l'entreprise d'assurer le suivi des mesures d'atténuation mises en place et de limiter les survenances des cas de ventes des produits avant la mitigation des risques spécifiés.

L'analyse des causes du RNC montre que lors de l'audit 2021, les documents relatifs au SDR de l'entreprise présentés aux auditeurs ne prévoyaient pas les actions à mettre en œuvre en cas de constat de mise sur le marché de produits avant l'atténuation des risques identifiés.

L'entreprise a corrigé cet écart en élaborant une procédure de mitigation de risques dans les activités forestières qui prévoit ce cas et propose les actions à mettre en place pour y faire face.

Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC 02/21 qui avait émis sur ce critère lors de l'audit 2021.

Toutefois, la procédure de mitigation des risques élaborée par l'Entreprise n'a pas été diffusée auprès de ses parties prenantes (clients, personnel de l'entreprise) afin que ces dernières soient informées des actions que celle-ci compte entreprendre au cas où des produits seraient commercialisés avant la mitigation des risques, des délais de mise en œuvre de ces actions et de leur implication dans celles-ci

Observation #:	02/22
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.3 Environmental requirements LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the Forest Level, Requirement 3.3.2 Requirements for environmental monitoring shall be observed.
Description of Observation:	
<p>Un PGES a été élaboré par l'entreprise et permet le suivi en interne des activités forestières dans l'AAC 2020 de la CFAD EGG Rouge par mesure de précaution celle-ci contenant un site classé RAMSAR.</p> <p>L'entreprise dispose d'une politique anti-pollution qui est mise en œuvre pour limiter les effets négatifs de la pollution des sols dans les CFAD EGG Vert et EGG Rouge par les Hydrocarbures.</p> <p>L'entreprise a mis en place un plan de gestion des déchets qui est suivi lors des rondes HSE. Une fiche de constat est établie en cas d'écart.</p> <p>Des procédures de gestion environnementale ont été mise en place à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure de gestion des déchets ; - La procédure de gestion des déchets d'hydrocarbures ; - La procédure de gestion des hydrocarbures ; - La procédure de gestion des déversements accidentels ; - La procédure de ronde HSE. <p>Un suivi post exploitation est fait pour toutes les activités. Lors de ce suivi, le niveau de mise en œuvre des procédures environnementales est évalué. La consultation des rapports de suivi post-exploitation mis à leur disposition a permis aux auditeurs de constater que le niveau de mise en œuvre des procédures environnementales est effectivement contrôlé.</p> <p>La consultation des preuves documentaires mises à leur disposition ainsi que les échanges avec le personnel en charge ont permis aux auditeurs de constater que les procédures environnementales sont effectivement mises en œuvre par l'entreprise.</p>	

Toutefois, les rondes HSE ne sont pas toujours documentées ce qui rend difficile le suivi des écarts constatés lors de celles-ci. En effet, pour l'année 2022, les auditeurs n'ont pas pu consulter de rapport de ronde HSE ou de fiche de ronde HSE renseignée faisant ressortir les écarts constatés ou les actions menées auprès des employés.

Les échanges avec les travailleurs ont toutefois permis aux auditeurs de constater que les rondes HSE sont régulièrement organisées par le Responsable HSE.

L'Observation est émise car la non-documentation systématique des rondes HSE rend difficile le suivi des actions correctives proposées lors de celles-ci sur le terrain.

Observation #:	03/22
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.4 Health and Safety</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.4.1</p> <p>Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities.</p>
Description of Observation:	
<p>Au moment de l'audit, le système de gestion de l'approvisionnement en médicaments à l'infirmierie de LIBEMBE n'est pas efficace car les auditeurs ont constaté une rupture de stock pour plusieurs médicaments essentiels. Le remplacement du matériel médical défectueux pose également un problème car les auditeurs ont constaté que l'infirmierie était dotée d'un pèse-personne et d'un tensiomètre non fonctionnels.</p> <p>L'entreprise a mis à la disposition des auditeurs les preuves des commandes effectuées pour les médicaments manquants et pour le remplacement du matériel défectueux. Les médicaments commandés et le matériel de remplacement étaient en attente au moment de l'audit.</p> <p>L'Observation est émise afin que l'entreprise améliore son système de gestion des médicaments et matériels pour éviter des ruptures au niveau de l'infirmierie de LIBEMBE.</p>	

D. Closed Non-Conformances

Closed Non-Conformances

This section indicates where the Organisation has adequately addressed non-conformances issued during or since the last audit.

Any non-conformances which cannot be closed remain open and appear in Section C (above). Failure to comply with a minor non-conformance result in the NCR being upgraded to major; the specified follow-up action is required by the Organisation or involuntary suspension will take place.

(INSERT CLOSED NON-CONFORMANCES HERE)

Non-Conformance #:	01/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Commitment to legal procurement, requirement 1.2</p> <p>LegalSource Checklist Section E-Due Diligence System, Requirement 1.2</p> <p>The Organisation shall ensure the policy is implemented.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>La politique de gestion forestière durable présentée aux auditeurs par la société EGG SA est axée entre autres sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le respect des exigences légales nationales et internationales applicables (CITES, Système de Diligence Raisonnée dans le cadre du RBUE, etc.) ; - Le suivi de la traçabilité le long de la chaîne de production et la disponibilité de l'information permettant d'attester de la légalité du bois ; - La lutte contre les pollutions engendrées par les activités de l'entreprise à travers la formation du personnel et la mise en œuvre de pratiques permettant de d'empêcher, réduire et maîtriser l'émission ou le rejet de tout type de polluants et déchets ; - La prise en compte et la sauvegarde des intérêts des populations riveraines lors des activités de l'entreprise ; - La gestion durable des concessions attribuées à l'entreprise par l'Etat Gabonais à travers la mise en œuvre des prescriptions des différents plans d'aménagement approuvés et notamment le respect des clauses liées au développement local, à la protection des sites sensibles, et au bien-être des travailleurs et de leurs familles ; - La minimisation continue des impacts négatifs des activités de l'entreprise les populations riveraines, la santé et la sécurité des travailleurs, l'environnement et la maximisation des impacts positifs des activités de l'entreprise sur le développement socio-économique des zones impactées par ses activités ; - La réalisation des audits rigoureux de la conformité des activités de l'entreprise avec la politique de gestion forestière durable, et l'évaluation du progrès des performances de l'entreprise dans les domaines de l'Environnement, de la santé, de la sécurité et de la gestion forestière ; <p>Pour assurer la mise en œuvre de la politique de gestion forestière durable, EGG SA a élaboré un ensemble de procédures opérationnelles couvrant les domaines de la traçabilité forestière, de la gestion de l'environnement, de l'exploitation forestière proprement dite, de la légalité, de la gestion des ressources humaines, de la sécurité et santé au travail, de social interne et externe.</p>		

Cependant, la mise en œuvre des exigences de la politique présente des lacunes qui font l'objet de non-conformités soulevées dans la suite de ce rapport d'audit.

Ces lacunes concernent entre autres la traçabilité des produits, la mise en œuvre du Système de Diligence raisonnée (SDR), la gestion des pollutions par les hydrocarbures, la prise en compte des peuples autochtones lors des réalisations sociales.

L'existence de ces lacunes permet aux auditeurs de constater que la mise en œuvre des exigences de la politique de gestion forestière durable reste partielle.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
-----------------------------------	--

Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
----------------------------------	---

Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration de politique générale révisée; - Procédures opérationnelles EGG SA ; - Rapports de suivi-évaluation des activités de l'entreprise ; - Tableaux de bord.
---	--

Constat for Evaluation of Evidence:	<p>La consultation de la Déclaration de politique générale révisée de la société EGG SA a permis aux auditeurs de constater que celle-ci contient de nouvelles préconisations concernant notamment :</p>
--	--

- La production de manière responsable de façon à éviter les produits abattus ou transformés en violation de la législation nationale applicable et des traités internationaux ratifiés par le pays ;
- La traçabilité de sa chaîne de production forestière et la nécessité de d'apporter de façon permanente les preuves de la légalité de son bois ;
- La prévention des pollutions à travers la formation du personnel et l'utilisation des pratiques adaptées de façon à maîtriser la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluants et déchets ;
- La prise en compte des intérêts des populations locales lors des activités de l'entreprise et la sauvegarde de leurs pratiques traditionnelles ;
- Le respect des dispositions des documents d'aménagement de ses concessions forestières à travers le respect des clauses contractuelles avec les populations riveraines pour le développement local, la protection des sites sensibles et en contribuant au bien être des travailleurs et de leurs familles ;
- L'amélioration continue des activités de l'entreprise afin d'obtenir en permanence la minimisation des impacts négatifs sur l'Environnement, la santé et la sécurité des travailleurs ainsi que la maximisation des effets positifs sur l'Environnement socio-économique ;
- La réalisation d'audits rigoureux de l'ensemble des activités de l'entreprise en rapport avec les exigences la politique générale de l'entreprise afin d'évaluer sa performance avec les exigences applicables ;

Les procédures opérationnelles élaborées par l'entreprise prennent en compte des aspects spécifiques de la politique générale et leur mise en œuvre permet à l'entreprise de s'assurer de la mise en œuvre des exigences de sa politique générale.

Pour répondre aux exigences de sa politique générale révisée, l'entreprise a renforcée son équipe de suivi et renseigne désormais de façon mensuelle et annuelle une base de suivi de ses activités.

	<p>La consultation de cette base de donnée et des rapports de suivi-évaluation de l'entreprise a permis aux auditeurs de constater que les rapports de suivi-évaluation permettent à l'entreprise d'avoir les informations sur le niveau d'atteinte des exigences de la politique générale en fonction des aspects gestion forestière, gestion environnementale, gestion sociale et suivi du Système de Diligence Raisonnée (SDR).</p> <p>Les données de suivi-évaluation collectées mensuellement font l'objet d'un rapport de suivi-évaluation mensuel et une compilation annuelle des données est réalisée. Cette compilation sert de tableau de bord à la hiérarchie de l'entreprise pour évaluer la mise en œuvre de la politique générale et les actions correctives à mettre en place.</p> <p>Au moment de l'audit, l'entreprise dispose de procédures, d'instruction de travail, d'un système de monitoring et de moyens permettant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'éviter l'entrée de produits récoltés ou transformés illégalement dans son système ; - D'assurer la traçabilité de ses produits et disposer de preuves permettant de démontrer cette traçabilité ; - De limiter les pollutions dues à ses activités et d'assurer la récupération des déchets issus de ses activités ; - D'impliquer activement les populations riveraines dans la gestion des CFAD EGG Vert et EGG Rouge et de s'assurer que les activités de l'entreprise n'impactent pas négativement ces dernières ni ne détruisent leur patrimoine culturel ; - De s'assurer que l'entreprise respecte les dispositions de ses différents documents d'aménagement pour assurer la gestion forestière durable des concessions dans lesquelles elle mène ses activités forestières et contrôler l'impact de ses activités sur les populations riveraines et les travailleurs de l'entreprise ; - De s'assurer qu'elle met effectivement en œuvre des activités lui permettant d'assurer une amélioration continue lors de ses interventions ; - D'assurer que l'entreprise mène des audits internes rigoureux de ses activités afin d'évaluer sa performance avec les standards auxquels elle a adhéré et reçoit des audits indépendants de certification lui permettant d'obtenir une reconnaissance internationale de ses efforts de gestion forestière Responsable. <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente la situation objet de l'écart et de clôturer le RNC</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	02/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Quality control and performance monitoring, requirement 4.4</p> <p>LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence System, Requirement 4.4</p> <p>Where the Organisation identifies that products have been placed on the market and/or sold prior to risk being mitigated, the Organisation shall:</p> <p>4.4.1 immediately cease to sell any remaining products held in stock;</p> <p>4.4.2 identify all relevant buyers, and advise those customers in writing within three (3) business days and maintain records of that advice;</p> <p>4.4.3 analyse causes and implement measures to prevent re-occurrence;</p> <p>4.4.4 notify the Certification Body; and,</p> <p>4.4.5 mitigate the causes and allow the Certification Body to evaluate actions taken.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Les exigences de la certification LegalSource stipulent que les produits soient mis sur le marché après l'identification des risques et leur mitigation.</p> <p>Toutefois, pour prévoir les cas exceptionnels où des produits pourraient être mis sur le marché par l'entreprise avant la mitigation des risques, le critère prévoit un ensemble de mesures à mettre en œuvre pour la maîtrise de cette situation.</p> <p>Ces actions doivent être précisées dans les documents internes de l'entreprise de façon à ce que celles-ci soient automatiquement mises en œuvre au cas où une telle situation venait à arriver.</p> <p>La consultation des différentes preuves mises à la disposition des auditeurs par l'entreprise a permis de constater que la société EGG n'a pas préparé de telles procédures pour couvrir les scénarios mentionnés ci-dessus.</p> <p>L'analyse des risques présentée aux auditeurs permet de constater qu'il n'existe pas de risque spécifié dans le Système de Diligence Raisonnée (SDR) de l'entreprise. Les mesures de mitigation des risques identifiés sont également identifiées et mises en œuvre.</p> <p>Le RNC est émis car l'entreprise n'a pas élaboré de procédures permettant de répondre aux exigences du critère.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de mitigation des risques dans les activités forestières du 01/05/2022 - Procédure de gestion des non-conformités (PROC OP/PGNF/001 du 1/07/2022 - Système de diligence raisonné Diligence Raisonnée Avril 2021 – MAJ Septembre 2022. 	
Constat for Evaluation of Evidence:	L'entreprise a élaboré une procédure de mitigation des risques dans les activités forestières. Elle décrit les étapes permettant l'identification des risques et décrit les mesures à mettre en œuvre en cas de mise sur le marché des produits avant mitigation des risques spécifiés. Elle prévoit de :	

	<ul style="list-style-type: none"> - Cesser immédiatement la vente des produits en stock ; - D'identifier les clients potentiellement concernés et les notifier ; - D'Analyser les causes et mettre en œuvre les actions permettant d'empêcher la survenue des mêmes écarts ; - D'Informé l'organisme de certification ; - D'Atténuer les causes de l'écart et permettre à l'organisme de certification à évaluer la pertinence des mesures d'atténuation entreprises. <p>L'entreprise a également mis sur pieds une procédure de gestion de non-conformité permettant d'adresser les cas de potentiels risques et de les mitiger suffisamment à temps afin d'atténuer leurs impacts.</p> <p>L'analyse de risque permet d'identifier les risques spécifiés dans le SDR de l'entreprise et permet ainsi à l'entreprise d'assurer le suivi des mesures d'atténuation mises en place et de limiter les survenances des cas de ventes des produits avant la mitigation des risques spécifiés.</p> <p>L'analyse des causes du RNC montre que lors de l'audit 2021, les documents relatifs au SDR de l'entreprise présentés aux auditeurs ne prévoyaient pas les actions à mettre en œuvre en cas de constat de mise sur le marché de produits avant l'atténuation des risques identifiés.</p> <p>L'entreprise a corrigé cet écart en élaborant une procédure de mitigation de risques dans les activités forestières qui prévoit ce cas et propose les actions à mettre en place pour y faire face.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	03/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Risk assessment, Requirement 7.8 LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 7.8 The risk assessment shall determine the level of risk as either <i>low risk</i> or <i>specified risk</i> .	
Description of Non-conformance:		
<p>EGG SA a présenté aux auditeurs le tableau d'analyse des risques réalisé en vue d'identifier les potentiels risques d'illégalité dans les activités de l'entreprise, et les responsables de mise en conformité.</p> <p>L'entreprise a proposé une échelle d'évaluation des risques identifiés allant de 1 à 4 (1 pour faible, 2 pour moyen, 3 pour grave et 4 pour très grave).</p>		

Même si cette échelle permet une bonne classification des risques identifiés, elle ne répond pas à l'exigence du critère qui demande que les risques soient caractérisés en risques faibles ou risques spécifiés.	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	- Procédure de Diligence Raisonnée avril 2021 – MAJ septembre 2022 ; - Tableau de suivi des non-conformités de 2022.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>L'entreprise a réalisé une analyse de risque annuelle de ses activités pour le compte de l'exercice 2022. Elle est conforme à la terminologie de risques adoptée dans le cadre de la certification LegalSource.</p> <p>En effet, les risques identifiés par l'entreprise et présentés dans l'analyse de risques pour l'année 2022 sont qualifiés soit de faible soit de spécifié en fonction de leur impact dans la légalité des activités de la société EGG SA.</p> <p>Conformément aux exigences de la certification LegalSource, seuls les risques qualifiés de spécifiés font l'objet de mesures d'atténuation.</p> <p>Un tableur de suivi des risques est disponible et permet d'identifier les mesures d'atténuation mises en œuvre par l'entreprise pour la mitigation des risques spécifiés identifiés.</p> <p>L'analyse des causes du RNC montre que lors de l'audit 2021, l'analyse des risques présentée aux auditeurs classait les risques identifiés mais cette classification n'était pas conforme aux exigences de la certification LegalSource en terme de classification des risques identifiés dans le SDR.</p> <p>L'entreprise a corrigé cet écart en adoptant la classification des risques adaptée dans son analyse des risques présentée pour l'année 2022.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	04/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Risk mitigation, Requirement 8.2 LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section E-Due Diligence System, Requirement 8.2 The Organisation shall document and justify the effectiveness of risk mitigation measures.	
Description of Non-conformance:		

EGG SA a présenté aux auditeurs le tableau d'analyse des risques réalisé en vue d'identifier les potentiels risques d'illégalité dans les activités de l'entreprise, et les responsables de mise en conformité (**Exhibit 5-Plan d'action d'atténuation des risques EGG SA**).

Cette analyse de risque est reprise dans la procédure de Diligence Raisonnée de l'entreprise (**Exhibit 4-Procédure de Diligence Raisonnée EGG SA**).

Les 2 documents proposent des mesures de mitigation des risques identifiés, toutefois, le choix de ces mesures n'est pas justifié et l'évaluation de leur efficacité pour diminuer les risques identifiés n'est pas prévue par la procédure ni réalisée.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de Diligence Raisonnée avril 2021 – MAJ septembre 2022 ; - Tableau de suivi des non-conformités de 2022.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>L'entreprise a révisé sa procédure de Diligence Raisonnée et le plan d'action d'atténuation des risques a été mis à jour à l'intérieur de la procédure à la suite des audits internes effectués par l'entreprise au cours de l'exercice 2022.</p> <p>La section <i>g) Mesure de l'effectivité des mesures d'atténuation</i> de la procédure de Diligence Raisonnée définit l'approche que l'entreprise met en œuvre pour le suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation proposées.</p> <p>En effet l'entreprise prévoit évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation lors des audits internes mensuels, annuels ou inopinés conformément à sa procédure de gestion des non-conformités.</p> <p>La procédure prévoit que lorsqu'il est avéré qu'une mesure proposée à la suite de l'identification d'un risque spécifié n'a pas permis d'atténuer le risque, une mise à jour de l'analyse de risque est effectuée et une nouvelle mesure d'atténuation est proposée.</p> <p>Cette analyse de l'efficacité des mesures d'atténuation est faite par l'intermédiaire du tableau de suivi des non-conformités. Une colonne a été ajoutée au tableau de suivi et permet d'indiquer si les mesures d'atténuation permettent d'atténuer le risque spécifié identifié. Le tableau fournit également les informations sur les vérificateurs permettant d'attester de l'efficacité des mesures prises.</p> <p>L'analyse des causes du RNC montre que lors de l'audit 2021, l'analyse des risques présentée aux auditeurs ne permettait pas de justifier le choix ni de vérifier l'efficacité des mesures de mitigation des risques proposées pour mitiger les risques spécifiés identifiés.</p> <p>L'entreprise a corrigé cet écart en révisant sa procédure de Diligence Raisonnée et en mettant à jour le plan d'atténuation des risques contenu dans cette procédure.</p> <p>Des dispositions sont prévues dans la procédure révisée pour justifier le choix des mesures d'atténuation et vérifier leur efficacité pour la mitigation des risques spécifiés identifiés et mettre en œuvre les actions correctives nécessaires au cas où il était constaté que ces mesures ne s'avéraient pas efficaces.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME

Comments (optional):	
----------------------	--

Non-Conformance #:	05/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Legal rights to slaughter, requirement 1.1 Land and management rights</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 1.1.1, Checklist Section G-Legal Compliance of the supply chain, requirement 2.2.2</p> <p>The Land registry shall confirm ownership and validity of property deed.</p>	

Description of Non-conformance:

La société Exploitation Gabonaise de Grumes (EGG) SA a obtenu ses CFAD (CFAD EGG Rouge et EGG Vert) après transfert de certains Permis Forestiers Associés (PFA) qui ont été consolidés suivant les dispositions légales en vigueur afin qu'un aménagement forestier durable puisse être appliqué sur les territoires concernés.

1) Concernant la CFAD EGG Vert

La CFAD EGG Vert est constitué de trois (03) Permis Forestiers Associés (PFA) attribués à la société EGG au départ. Les trois PFA ont été consolidés et la superficie obtenue a été attribuée à la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Vert après le passage par une Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) durant laquelle le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé par le Ministère en charge des Forêts.

PFA	Surface (ha)	Date d'attribution	Attributaire	Province
41/13	25 081	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
42/13/01	21 174	25/10/2013	EGG	Haut-Ogooué
75/09	16 652	12/08/2009	EGG	Ogooué-Lolo
	62 907			

Source : Plan d'aménagement CFAD EGG Vert

2) Concernant la CFAD EGG Rouge

La CFAD EGG Rouge est constitué de Onze (11) Permis Forestiers Associés (PFA) attribués à la société EGG et à la société SEBE au départ. Les onze PFA ont été consolidés et la superficie obtenue a été attribuée à la Concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) EGG Rouge après le passage par une Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) durant laquelle le plan d'aménagement a été élaboré et approuvé par le Ministère en charge des Forêts.

PFA	Surface (ha)	Date d'attribution	Attributaire	Province
42/13/02	17 062	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
43/13	33 942	25/10/2013	EGG	Haut-Ogooué
44/13	45 319	25/10/2013	EGG	Ogooué-Lolo
63/09	10 581	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
69/09	15 188	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo

70/09	15 850	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
71/09	15 430	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
72/09	12 564	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
73/09	9 800	12/08/2009	SEBE	Haut-Ogooué
80/09	11 200	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
81/09	6 840	12/08/2009	SEBE	Ogooué-Lolo
	193 776			

Source : Plan d'aménagement CFAD EGG Rouge.

Tous les différents types de permis depuis le Permis Forestier Associé (PFA) en passant par la Convention Provisoire d'Aménagement ET Transformation (CPAET) et la concession Forestière sous Aménagement Durable (CFAD) régulièrement attribués par l'Administration forestière sont considérés comme des autorisations d'accès au foncier et aux ressources forestières qu'il contient.

Ils confèrent à l'entreprise les droits prévus par les dispositions légales en vigueur sur ces ressources sous réserve du respect de celles-ci.

L'approbation des plans d'aménagement des CFAD EGG Vert et EGG Rouge par l'Administration forestière (voir lettres d'approbation N° 000107/MFME/SG/DGF/DDF/SACF-DDF/SACF/MML/Lettre/01 Août 2017 du 03 Octobre 2017 pour la CFAD EGG Rouge et N° 000108/MFME/SG/DGF/DDF/SACF-DDF/SACF/MML/Lettre/02 Août 2017 du 03 Octobre 2017) accorde à l'entreprise les droits sur les concessions forestières concernées et précise les obligations de celui-ci dans le cadre de ses activités.

Toutefois, même si le processus d'aménagement des concessions EGG Rouge et EGG Vert est clair à partir du moment où ces différents PFA ont été intégrés aux CFAD, l'entreprise n'a pas pu présenter aux auditeurs les décisions d'intégration des PFA aux CPAET accordées en vue de l'élaboration des plans d'aménagement des 2 concessions.

Les preuves suivantes ont été présentées aux auditeurs :

- La lettre N° 000082/MEFEP/CPIFB/CAL du 29 Juin 2009 notifiant à la Société d'Exploitation des Bois Exotiques (SEBE) les résultats de l'appel d'offre lui attribuant les lots 73, 63, 69, 70, 71, 72, 75, 80 et 81 d'une superficie totale de 114 105 ha ;
- Les arrêtés N° 00151/MEFEP/DGEF/SC, N° 00153/MEFEP/DGEF/SC, 00154/MEFEP/DGEF/SC, 00155/MEFEP/DGEF/SC, 00156/MEFEP/DGEF/SC, 00152/MEFEP/DGEF/SC, 00157/MEFEP/DGEF/SC, 00158/MEFEP/DGEF/SC, 00159/MEFEP/DGEF/SC du 12 Août 2009 accordant respectivement à la société SEBE les PFA 63/09 (10 581 ha), 69/09 (15 188 ha), 70/09 (15 580 ha), 71/09 (15 430 ha), 72/09 (12 564 ha), 73/09 (9 800 ha), 75/09 (16 652 ha), 80/09 (11 200 ha), 81/09 (6 840 ha) ;
- Les arrêtés N° 072/MEF/SG/DGF/DDF/SPF, N° 073/MEF/SG/DGF/DDF/SPF, N° 074/MEF/SG/DGF/DDF/SPF et N° 075/MEF/SG/DGF/DDF/SPF du 25 Octobre 2013 accordant respectivement à la société EGG les PFA 43/13 (33 942 ha), 42/13 (38 236 ha), 44/13 (45 319 ha) et 41/13 (25 081 ha) ;
- Le décret N° 0001/MEFPPN/DGEF/DDICB/SIB/SC du 16 janvier 2007 autorisant le transfert d'une superficie de 140 365 ha du PI N° 02/94 attribuée précédemment à la société Industries Bois du Gabon (IBG) au profit de la société EGG.

EGG Sarl devra ainsi solliciter auprès de l'Administration forestière et archiver les copies des lettres d'intégration des différents PFA aux CPAET ayant donné lieu aux CFAD EGG Rouge et EGG Vert.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organisation:	- CPAET N° 071/MEF/SG/DGF/DDF/SIF du 27 janvier 2014 portant sur les PFA 63/09 (10 581 ha), 69/09 (15 188 ha), 70/09 (15 580 ha), 71/09 (15 430 ha), 72/09 (12 564 ha), 73/09 (9 800 ha), 75/09 (16 652 ha), 80/09 (11 200 ha), 81/09 (6 840 ha) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - CPAET N° 071/MEF/SG/DGF/DDF/SIF du 27 janvier 2014 portant sur les PFA 41/13, 42/13/01 et 75/09 ; - Courrier N° 2022/046/RES/AS/DDS du 29 Septembre 2022 adressé au Directeur Général des Forêts et portant demande par la société des copies des décrets d'attribution des CFAD EGG Vert et EGG Rouge ; - Entretiens avec Directeur Provincial Eaux et Forêts de l'Ogooué-Lolo à Koula-Moutou et Chef de Cantonnement Eaux et Forêts du Département de Mulundu à Lastoursville.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Les échanges avec les représentants de l'Administration forestière ont permis aux auditeurs de constater que les documents relatifs à l'intégration des PFA aux CPAET ainsi que les copies des décrets d'attribution des CFAD sont délivrées aux entreprises bénéficiaires et archivées par les services de l'Administration des Eaux et Forêts.</p> <p>La société EGG n'étant pas en possession de ces documents pour diverses raisons mais disposant des preuves d'approbation des Plans d'aménagement de leurs concessions, l'entreprise a sollicité de l'Administration forestière la mise à disposition des copies de ces documents mais n'avait pas reçu une réponse formelle à date (voir Courrier N° 2022/046/RES/AS/DDS du 29 Septembre 2022 adressé au Directeur Général des Forêts et portant demande par la société des copies des décrets d'attribution des CFAD EGG Vert et EGG Rouge).</p> <p>L'absence de ces documents ne constitue pas un écart fondamental à la norme et ne constitue pas une infraction pour l'entreprise. Les échanges avec les représentants de l'Administration forestière ont permis aux auditeurs de constater que l'entreprise a obtenu ses titres forestiers dans le respect des dispositions légales et que la majorité de la documentation y relatives est disponible.</p> <p>L'analyse des causes du RNC fait ressortir que lors de l'évaluation de la procédure d'obtention des CFAD EGG Rouge et EGG Vert, les documents relatifs à l'intégration des PFA aux CPAET et les copies des décrets d'attribution des CFAD étaient absents et n'ont pas pu être obtenus par l'entreprise auprès de l'Administration forestière jusqu'à date.</p> <p>Leur absence ne constitue toutefois pas un écart entraînant des risques d'illégalité dans le processus d'obtention des titres forestiers de l'entreprise vu que l'entreprise a présenté toutes les autres approbations ultérieures à ces documents.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente la situation objet de l'écart et de clôturer le RNC</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	Lors des prochains audits, les auditeurs pourront vérifier la présence des lettres d'intégration des PFA aux CPAET ayant donné lieu aux CFAD EGG Vert et EGG Rouge ainsi que des décrets d'attribution de ces CFAD. Leur absence ne devra pas constituer un écart vu que ceux-ci ont été sollicités par l'entreprise auprès de l'Administration forestière.

Non-Conformance #:	07/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and	

	<p>logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.1 Timber harvesting regulations</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.1.7</p> <p>Forest management activities shall be conducted in accordance with approved plans and legislation.</p>
Description of Non-conformance:	
<p>Conformément aux dispositions légales applicables, EGG SA a élaboré pour chacune de ses CFAD (EGG Rouge et EGG Vert) un Plan d'Aménagement qui a été approuvé par l'administration forestière.</p> <p>Ces plans d'aménagement prévoient la mise en œuvre des mesures d'Exploitation Forestière à Impact Réduit (EFIR) pour limiter les impacts de ses activités sur le milieu forestier et toutes ses composantes.</p> <p>Lors de la visite de terrain dans l'AAC 3 (2019) de l'UFG1 de la CFAD EGG Rouge et 4 (2020) de l'UFG1 de la CFAD EGG Vert, les auditeurs ont constaté l'absence d'activités de réhabilitation des parcs et zones dégradées des différentes Assiettes Annuelles de Coupe (AAC).</p> <p>En effet après l'enlèvement des grumes sur les parcs, aucune action de restauration n'est initiée par l'entreprise. Il en est de même pour les autres zones dégradées identifiées dans les différentes CFAD.</p> <p>D'autre part, l'examen d'un échantillon de souches après abattage a fait apparaître la nécessité d'apporter des améliorations dans le travail des abatteurs de l'entreprise. En effet, les cas d'arraches importants sur les pieds abattus sont récurrents et presque systématiques. La nécessité d'un recyclage des abatteurs en abattage contrôlé est d'actualité.</p>	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction de travail débardage; - Instruction de travail exploitation forestière; - Rapports de formation en abattage contrôlé avec listes de présence ; - Compte-rendu de la formation à l'abattage contrôlé par Jan POLS en 2019 et liste des participants; - Liste de présence formation EFIR 2022 par Jan POLS ; - Modules vidéo de formation en abattage diffusés par BF Consult dans le cadre du PPECF ; - Entretien.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Suite à l'émission du RNC, la société EGG SA a renouvelé la formation de ses abatteurs et aides abatteurs en mobilisant de nouveau le formateur externe (Jan POLS) qui avait intervenu en 2019 pour assurer la formation en abattage contrôlé des abatteurs de l'entreprise.</p> <p>Dispensées aux abatteurs de l'entreprise lors de la dernière formation en abattage contrôlée en 2019.</p> <p>La formation a connu une phase théorique et une phase pratique sur le terrain. Les abatteurs ont été formés sur les pratiques concernant l'analyse du milieu lors de l'abattage des arbres, la création des entailles de direction, la création de la charnière, les traits de coupe et la création des pistes de fuite. Les échanges avec les abatteurs de l'entreprise ont permis aux auditeurs de constater que les techniques d'abattage contrôlé sont bien maîtrisées et peuvent aisément être appliquées.</p>

	<p>L'entreprise a également bénéficié des appuis du Programme de promotion de l'Exploitation certifiée des Forêts (PPECF) financé par la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) pour la mise en œuvre des pratiques d'Exploitation Forestière à Impact réduit (EFIR) dans le cadre de ses activités.</p> <p>Dans ce cadre, l'entreprise a bénéficié des appuis du bureau d'études BF Consult qui a diffusé auprès des abatteurs de l'entreprise une série de vidéos d'animation montrant les différentes phases d'un abattage contrôlé.</p> <p>Pour s'assurer que toutes ces formations et sensibilisations impactent de façon positive la qualité du travail des abatteurs des chantiers forestiers de la société EGG, l'entreprise a élaboré des fiches d'évaluation de ses abatteurs. Cette évaluation rentre dans la détermination de la prime de qualité de ces derniers.</p> <p>A cet effet, un échantillon de pieds est sélectionné par l'équipe en charge du suivi-évaluation par abatteur et ces pieds sont analysés en présence de l'abatteur concerné afin de déterminer la qualité du travail fait et identifier les éventuelles lacunes pouvant faire l'objet de formations immédiates ou ultérieures.</p> <p>Une fois l'examen de chaque pied terminé, l'abatteur, l'agent de suivi-évaluation et le Responsable hiérarchique direct signent la fiche d'évaluation qui est analysée pour déterminer la notation de l'abatteur et déterminer sa prime de qualité.</p> <p>Les échanges avec les abatteurs rencontrés pendant l'audit ont permis de constater que les techniques d'abattage contrôlé ont été bien assimilées et que la notation des pieds est bien comprise par ces derniers.</p> <p>Cet ensemble de pratiques a entraîné l'amélioration du travail fait par les abatteurs notamment la diminution des arraches lors des activités et une meilleure récupération du volume des bois abattus.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû au non-rafraîchissement des notions inculquées lors de la formation initiale des abatteurs en abattage contrôlé qui a eu lieu en 2019. Pour y remédier l'entreprise a repris en 2022 avec la formation de ses abatteurs et aides et a mis en place un système de suivi-évaluation permanent des performances des abatteurs qui entraîne une amélioration des pratiques sur le terrain.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	08/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.3 Environmental requirements</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.3.3</p>	

	Environmental restrictions shall be followed in the field, such as requirements related to soil damage, buffer zones, slope gradient limitations, retained trees, seasonal restrictions etc.
Description of Non-conformance:	
<p>De façon générale, l'entreprise EGG planifie son réseau routier et ses pistes de débardage avant leur matérialisation sur le terrain. La construction du réseau routier n'engendre pas de dégâts particuliers sur le peuplement et le sol.</p> <p>Les essences interdites à l'exploitation sont précisées dans les plans d'aménagement des CFAD EGG Rouge et EGG Vert et sont marquées sur le terrain par un cercle barré d'une croix inscrits sur l'écorce à la peinture rouge.</p> <p>Une zone tampon de part et d'autre des cours d'eau est préservée des activités forestières et tout arbre risquant de tomber dans un cours d'eau est abandonné. Les échanges entre les auditeurs, les abatteurs et l'équipe de sortie pied ont permis de confirmer ce constat.</p> <p>Lors de la descente de terrain dans les Assiettes Annuelles de Coupe en cours d'exploitation dans les CFAD EGG Rouge et EGG Vert, les auditeurs ont constaté que le relief de la CFAD EGG Vert est beaucoup plus accidenté que celui de la CFAD EGG Rouge.</p> <p>Cette particularité du relief de la CFAD EGG Vert présente des inconvénients majeurs lorsque les activités se déroulent pendant la saison des pluies comme cela a été le cas pendant l'audit.</p> <p>En effet en saison de pluies, les activités de débusquage et de débardage sur fortes pentes entraînent obligatoirement le terrassement des pistes de débardage avec déplacement de larges quantités de terre pour permettre une bonne adhérence des engins et une érosion palpable due au transport de terre vers les bas-fonds par le ruissellement des eaux de pluie.</p> <p>L'entreprise devrait améliorer la planification de ses activités particulièrement sur cette concession afin de limiter les dégâts de ses activités sur le milieu notamment en saison des pluies.</p>	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Planification de l'exploitation AAC 2020 et 2021 CFAD EGG Vert ; - Cartes de suivi de l'exploitation des AAC CFAD EGG Vert et EGG Rouge ; - Photos ré-végétalisation pentes érodées CFAD EGG Vert ; - Entretien.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Suite à l'émission du RNC et sur la base des données météorologiques disponibles pour la zone et de leur expérience dans les activités forestières sur les CFAD EGG Vert et EGG Rouge, la société EGG a révisé son programme d'exploitation de façon à privilégier pendant les mois les moins pluvieux les zones (poches) les plus accidentées de ses Assiettes Annuelles de Coupe (AAC).</p> <p>Les zones (poches) les plus faciles d'accès et au relief le moins accidenté sont exploités en saison pluvieuse pendant les jours favorables. L'entreprise a fait un travail important sur son réseau routier d'évacuation à travers le latéritage des zones difficiles du réseau routier. Ceci pour permettre l'évacuation des grumes même en saison pluvieuse en fonction des journées.</p> <p>Les échanges avec les Responsables en charge de l'exploitation des AAC des CFAD EGG Vert et EGG Rouge ont permis aux auditeurs de constater que ceux-ci étaient bien imprégnés des exigences de planification de l'exploitation des poches des AAC en fonction de leur relief et appliquaient effectivement cette priorisation de l'exploitation en fonction du relief.</p> <p>L'audit ayant eu lieu en saison des pluies, la visite des sites d'activités dans les AAC en cours d'exploitation dans les CFAD EGG</p>

	<p>Vert et EGG Rouge a permis aux auditeurs de constater que les dégâts des activités telles que le débardage et le débusquage sont mieux maîtrisées et entraînent moins d'érosion car ne se déroulant pas sur des terrains accidentés pendant la saison des pluies.</p> <p>Les zones exploitées en saison des pluies sont des zones au relief peu accidenté sur lesquels les engins de débardage et de débusquage n'ont pas besoin de déplacer de grande quantités de terre pour assurer leur passage. Ce faible mouvement de terre réduit également l'impact de l'érosion dans les pistes de débardages visitées pendant l'audit.</p> <p>L'entreprise a démarré une expérience test de ré-végétalisation des talus érodés entourant la base mécanique avancée de la CFAD EGG Vert. En fonction des résultats obtenus cette expérience pourra être répliquée sur certaines zones fortement érodées des AAC.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	09/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.3 Environmental requirements</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.3.4</p> <p>Environmental requirements related to forest management and plantation establishment such as legal requirements for road construction, management of watercourses, use of fire, use of chemicals, fuel use and storage, limitations of conversion etc. shall be adhered to.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>EGG SA est actuellement dans un programme de mis en conformité de ses infrastructures sur le plan environnemental.</p> <p>Pour éviter les déversements de carburant, le sol de toutes les stations de lavage des engins au niveau des sites industriels ont été bétonnés.</p> <p>Le lavage des engins à proximité des cours d'eau a été interdit en forêt et les mécaniciens ont été dotés d'unités mobiles de lavage d'engins avec Karcher.</p> <p>Comme précisé à l'indicateur 3.3.3 ci-dessus, la construction du réseau routier fait l'objet d'une planification et les cours d'eau sont protégés pendant les activités.</p> <p>L'entreprise n'utilise pas le feu dans le cadre de ses activités dans ses CFAD EGG Rouge et EGG Vert.</p> <p>Pour la distribution du carburant aux engins opérant dans ses chantiers forestiers, l'entreprise a pris l'option d'acquérir des citernes mobiles de carburant équipées de pompes de marque JAPY pour la consommation des engins. Ce mécanisme présente des failles récurrentes entraînant la pollution des sites forestiers par les hydrocarbures.</p>		

En effet, des fuites ont été constatées au niveau des pompes et les citernes mobiles ne sont pas équipées de bacs de rétention des hydrocarbures en cas de fuite. Des moyens de fortune (seaux en plastique) sont généralement utilisés pour recueillir les écoulements accidentels d'hydrocarbures.

L'entreprise qui est au courant de ce problème a fait l'acquisition de camions citernes à pompe électronique pour remplacer les citernes mobiles actuellement en service. Toutefois, le remplacement de ces citernes n'est pas encore effectif et les constats d'écoulement décrits ci-dessus ont toujours lieu sur le terrain.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
-----------------------------------	--

Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
----------------------------------	---

Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de gestion des cas de déversement d'hydrocarbures; - Instructions de lavage des engins sur chantier ; - Politique EGG en matière de prévention de la pollution par les hydrocarbures ; - Entretien.
---	--

Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Suite à l'émission de la non-conformité, la société EGG SA a élaboré et diffusé auprès de son personnel une Politique en matière de prévention de la pollution par les hydrocarbures. Cette politique signée du directeur général de l'Entreprise prévoit que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque lieu de stockage d'hydrocarbures soit pourvu d'un système de rétention ; - Des bacs de récupération ou des bâches soient installées en dessous de chaque matériel ou lieu où il y a risque de déversement ; - De la récupération des hydrocarbures ait lieu en cas de déversement accidentel (matériau absorbant ou à travers des bacs de décantation) ; - Les déchets d'hydrocarbures ou souillés par ceux-ci soient soigneusement conservés avant toute récupération par un organisme agréé. <p>Les descentes de terrain des auditeurs, les échanges avec les travailleurs et les constats faits par les auditeurs ont permis de confirmer que les exigences de cette politique sont effectivement mises en œuvre par l'entreprise.</p> <p>La société EGG a effectivement mis en service 2 camions citernes pour la distribution des hydrocarbures aux engins des chantiers de ses CFAD. Ces camions utilisant une pompe électronique avec embout prolongé comme dans les stations d'essence.</p> <p>Toutefois, après cette mise en service, un des camion-citerne a été accidenté et l'entreprise a dû réhabiliter 2 citernes mobiles qui sont utilisées dans les chantiers de la CFAD EGG Vert. Le camion accidenté était toutefois en cours de réparation au moment de l'audit et devait retrouver les chantiers forestiers après réparation.</p> <p>Des précautions supplémentaires ont été prises par l'entreprise pour éviter le déversement des hydrocarbures. En effet, les 2 citernes mobiles ont été inspectées et toutes les éventuelles fuites ont fait l'objet de réparations. Les pompes JAPY non fonctionnelles ont été remplacées et les mécaniciens qui transportent ces citernes ont été dotés de bâches, d'une poubelle et d'une pelle pour chaque équipe mécanique. Ce matériel sert à la récupération des terres souillées en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures lors de la distribution de carburant. Un bac de rétention a été installé sous</p>
--	---

	<p>les citernes mobiles pour recueillir les éventuelles fuites avant que celles-ci ne polluent le sol.</p> <p>Pour systématiser ces pratiques de gestion des pollutions par les hydrocarbures à toutes les interventions mécaniques en forêt, les équipes mécaniques ont reçu des instructions particulières et ont été sensibilisées aux pratiques environnementales lors de toutes leurs interventions en forêts dans le respect de la politique signée du Directeur Général à travers notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La pose systématique d'une bâche pour recueillir les terres souillées d'hydrocarbures en cas d'intervention sur les engins de chantier ; - La disponibilité d'une poubelle mobile et d'une pelle pour le ramassage des terres souillées en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures. <p>Les constats de terrain montrent que ces dispositions sont respectées par l'équipe mécanique qui intervient sur les différentes CFAD de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise a également élaboré une procédure de lavage des engins sur chantier visant à limiter la pollution du sol par les résidus et écoulements d'hydrocarbures lors du nettoyage des engins en forêt. Le lavage des engins dans les cours d'eau ou à proximité reste interdit par l'entreprise.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à l'état vétuste des citernes mobiles utilisées pour la distribution du carburant dans les chantiers forestiers et à la faible mise en œuvre des actions correctives en cas de déversement accidentel d'hydrocarbures dans les chantiers forestiers.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	10/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.4 Health and Safety</p> <p>LegalSource Checklist Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.4.1</p> <p>Occupational health and safety requirements shall be observed by all personal involved in forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Le système de gestion de la santé du personnel mis en place par EGG SA s'articule autour des points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La dotation des trousse de secours médicalisées à tous les véhicules de l'entreprise ; 		

- La formation du personnel de l'entreprise sur les aspects santé applicables à leurs activités (premiers secours, gestes et postures, etc.) ;
- La création d'un Comité Santé et Sécurité au Travail (CSST) pour l'analyse des cas d'accidents et l'amélioration continue des aspects sécurité et santé au sein de l'entreprise ;
- L'organisation de visites médicales à l'embauche pour tout nouveau personnel de l'entreprise ;
- L'organisation de la visite médicale annuelle pour avoir une idée de l'état de santé général du personnel de l'entreprise et déceler les maladies professionnelles ;
- La présence d'une infirmerie centrale au site de LIBEMBE pour la prise en charge initiale des cas de maladie et d'accident impliquant le personnel de l'entreprise et leurs ayants-droits ;
- L'évacuation des cas graves d'accidentés vers des infrastructures sanitaires mieux équipées ;
- La dotation d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés aux risques encourus par le personnel ;
- La distribution d'une eau potable au personnel de l'entreprise et à leurs ayant-droits vivant sur les bases-vie.

La situation actuelle de ce système de gestion fait état des constats suivants :

- Les trousse de secours médicalisées sont effectivement dotées à tous les véhicules de l'entreprise et contrôlées régulièrement par le HSE et l'infirmière du site de LIBEMBE ;
- Le CSST a été créée à LIBEMBE et est fonctionnel. Les rapports de réunions sont disponibles ;
- Les visites médicales à l'embauche sont effectives pour le nouveau personnel de l'entreprise avant embauche ;
- Les visites médicales annuelles ont effectivement lieu pour chaque personnel de l'entreprise au retour du congé annuel ;
- Le site de LIBEMBE dispose d'un dispensaire, avec une seule infirmière à temps plein. Le dispensaire est construit en matériaux durables, est bien structuré (deux chambres d'observation, une salle de soin, un bureau pour l'infirmière) et ravitaillé régulièrement en médicaments de première nécessité
- L'entreprise ne dispose pas d'ambulance pour l'évacuation des cas graves. Les pick-up et les bennes du personnel sont prévus pour intervenir en cas d'urgence dans les chantiers forestiers ;
- La présence d'une analyse de risques recommandant le type d'EPI par catégorie de travailleurs, le port effectif des EPI par le personnel et la disponibilité d'un stock de renouvellement existant auprès du Responsable HSE ;
- Le Responsable HSE a été mobilisé et formé pour le traitement de l'eau distribuée dans les bases-vie et recueillies dans les cours d'eau riverains. Le traitement se fait au chlore suivant un protocole proposé par un agent de la Société Nationale des Eaux du Gabon. Un test régulier du niveau de Chlore permet de s'assurer du caractère buvable de l'eau distribuée. Toutefois, aucune structure indépendante compétente ne s'est actuellement prononcée sur le caractère potable de l'eau distribuée par EGG SA à son personnel et leurs ayant-droits sur ses différentes bases-vie.

Le RNC est émis car la présence d'une seule infirmière pour l'effectif de l'entreprise est problématique surtout que cette dernière doit parfois accompagner les accidentés/malades vers les formations sanitaires partenaires plus équipées laissant ainsi l'infirmerie sans personnel médical. D'autre part l'absence d'une ambulance peut être source de complications médicales pour les accidentés, vu que les pick-up et bennes ne sont pas des véhicules destinés à stabiliser l'état d'un accidenté et peuvent aggraver les séquelles. Enfin l'entreprise doit démontrer à travers l'analyse de la potabilité de l'eau distribuée dans ses bases-vie par un organisme indépendant agréé que celle-ci présente les garanties suffisantes pour être bue par les habitants des bases-vie sans risque.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat infirmiers bases-vie de LIBEMBE et LIKEKA ; - Preuves achat d'une ambulance ; - Constat physique de présence d'une ambulance à la base-vie de Libembé ; - Rapports d'analyse de l'eau de boisson distribuée à la base-vie de LIBEMBE ; - Entretien.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Pour améliorer la prise en charge médicale de son personnel, la société EGG a renforcé l'effectif de son service médical en recrutant un nouvel infirmier pour le site de LIBEMBE et un infirmier pour le site de Likeka. Ce personnel médical est dédié à assurer la prise en charge des travailleurs de l'entreprise et de leurs ayants-droits installés sur les différentes bases-vie.</p> <p>La base-vie de LIBEMBE étant la seule sur laquelle habitent les travailleurs avec leur famille, l'effectif de l'infirmier de ce site est porté à 2 infirmières pour gérer les cas d'évacuation en cas d'urgence de façon à ce qu'une infirmière soit en permanence présent sur le site.</p> <p>La base-vie de Likeka est une base avancée pour l'exploitation des 2 CFAD et elle dispose également d'une infirmerie sur laquelle intervient un seul infirmier.</p> <p>La base-vie de LIFOUTA ne dispose pas d'un service médical car elle est installée à proximité des installations de la société SETRAG qui est chargée de la gestion du réseau ferroviaire du Gabon. Une infirmerie a été installée sur le site de LIFOUTA par la SETRAG et est utilisée par le personnel de la société EGG en cas de besoin sur la base d'un partenariat.</p> <p>Pour la gestion des évacuations en cas d'urgence, l'entreprise s'est dotée d'une ambulance médicalisée qui est garée au niveau des bureaux administratifs de la base-vie de LIBEMBE. Un chauffeur est dédié à cette ambulance et la procédure d'évacuation en cas d'urgence de l'entreprise a été révisée.</p> <p>L'entreprise a également élaboré une fiche d'instructions en cas d'accidents sur le chantier forestier qui décrit les différentes étapes à mettre en œuvre lors d'un accident de travail pour assurer l'évacuation de l'accidenté ainsi que le trajet à suivre par les véhicules lors de l'évacuation.</p> <p>La fiche contient également les contacts des différents Responsables de l'entreprise et des équipes opérant sur les chantiers forestiers de l'entreprise. Les 2 CFAD sont largement couvertes par le réseau téléphonique nationale permettant ainsi de bonne communication sur le terrain.</p> <p>L'entreprise a réalisé des simulations de gestion des cas d'urgence sur ses chantiers forestiers afin de familiariser ses travailleurs avec les gestes à poser en cas d'accident sur le chantier. L'entreprise a mis à la disposition des auditeurs les rapports des simulations de la gestion des cas d'urgence réalisées sur le terrain.</p> <p>Les échanges avec les employés rencontrés sur le terrain pendant l'audit ont permis aux auditeurs de constater une bonne maîtrise des gestes et actions à poser en cas d'accident ou de situation d'urgence sur les chantiers forestiers. L'entreprise a également augmenté l'effectif du service médical afin de permettre que même</p>

	<p>en cas d'évacuation, un infirmier soit toujours disponible pour s'occuper des cas courants à l'infirmierie.</p> <p>Pour la vérification de la potabilité de l'eau distribuée sur ses bases-vie, la société EGG SA a signé un contrat avec la représentation locale de SEEG à Lastoursville. La Société des Eaux du Gabon (SEEG) est l'entreprise nationale chargée de la distribution de l'eau potable sur le territoire Gabonais.</p> <p>Sur la base de ce contrat, le Responsable Production et Distribution de la SEEG effectue de façon régulière des prélèvements d'eau dans les bases-vie de la société EGG SA qui sont par la suite analysés dans les laboratoires de la SEEG et les résultats obtenus sont comparés avec les exigences de l'Organisation Mondiale de la santé (OMS) applicables concernant la potabilité de l'eau.</p> <p>Les auditeurs ont ainsi pu consulter les rapports d'analyse des eaux sur les bases-vie de LIBEMBE et LIFOUTA aux dates du 12 Mars et du 19 Août 2022 et les factures adressées par la représentation de la SEEG de Lastoursville à la société EGG SA pour ces analyses. Les résultats obtenus montrent que l'eau distribuée dans les bases-vie de la société EGG SA est de bonne qualité au regard des normes de l'OMS. La consultation des registres de consultation au niveau des infirmeries a permis aux auditeurs de constater qu'il n'existe pas de problème particulier lié à la qualité de l'eau dans les bases-vie de l'entreprise.</p> <p>L'appui apporté par la SEEG concerne également la formation des agents de l'entreprise chargés du traitement de l'eau au chlore pour assurer sa potabilisation.</p> <p>La SEEG a proposé à l'entreprise un programme prévisionnel de suivi-traitement et formation des agents traiteurs d'eau qui est mis en œuvre. Ce programme prévoit 2 prélèvements d'eau par an pour analyse sur les différentes bases-vie de l'entreprise.</p> <p>Les actions mises en place par l'entreprise permettent de résoudre de façon permanente les situations objet des écarts et de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	11/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.5 Legal employment</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.5.1</p> <p>If legally required, persons involved in forest management/harvesting activities shall be employed under a formal contract.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Sur la liste du personnel de l'entreprise consultée, on dénombre 188 employés au moment de l'audit, dont 4 sont en CDD et 184 en CDI. Mais de la consultation des dossiers des employés et</p>		

des entretiens, il apparaît qu'aucun employé n'a signé de contrat à durée indéterminée (CDI) et plusieurs dossiers des employés n'ont pas tous les éléments (absence des copies de CDD, absence des copies des bulletins de salaires, absence des fiches de postes...)

Consciente de cela, l'entreprise a déjà élaboré des modèles de CDD et CDI ainsi que des fiches de postes qui devraient être pris en compte pour les prochains recrutements. Mais il serait également souhaitable que les dossiers des employés actuels soient régularisés (CDI signés, fiches de postes, copies des bulletins de paie...).

Corrective action request: L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

Timeline for Conformance: 12 months from report finalization date

Evidence Provided by Organisation:

- Dossiers des travailleurs ;
- Liste des travailleurs de l'entreprise ;
- Fiches de poste ;
- Entretiens.

Constat for Evaluation of Evidence:

Lors de l'audit annuel 2022, les auditeurs ont consulté auprès du service du personnel de l'entreprise sur le site de LIBEMBE, un échantillon de dossiers de travailleurs (Matricules 4472, 1743, 4264, 4198, 4073, 4125, 577, 4070, 4473, 4229, 2450) contenant autant les contrats à Durée Déterminée (CDD) que les Contrats à durée Indéterminée (CDI) des concernés.

Pour corriger la situation à l'origine du Rapport de Non-Conformité, l'entreprise a procédé à l'identification de ses différents travailleurs qui étaient déjà en CDI mais pour lesquels aucune notification officielle n'avait été faite. Tous les travailleurs concernés ont ainsi reçu une lettre antidatée leur notifiant leur passage en CDI à partir de la date de fin de leur CDD au sein de l'entreprise.

Chaque employé interviewé a confirmé détenir une copie de son contrat CDI signé et de ses bulletins mensuels de paie.

L'entreprise a également élaboré des fiches de postes pour ses différentes catégories de travailleurs et les a archivés dans les dossiers des concernés tandis qu'une copie leur a été remise.

La consultation de la liste des travailleurs et la comparaison avec l'échantillon vérifié a permis aux auditeurs de constater que tous les travailleurs de l'entreprise qui étaient en CDI au moment de l'audit 2021 et qui n'avaient reçu aucune notification ont tous été informés de leur passage en CDI depuis la fin de leur CDD.

Les dossiers du personnel ont également connu une évolution notable en terme de contenu depuis l'audit d'enregistrement. Ainsi chaque dossier du personnel en plus de la fiche de poste du concerné et des actes civils du travailleur contient tous les actes de carrière du travailleur y compris les éventuelles sanctions et les documents liés à la prise en charge médicale du travailleurs et ses congés. Les bulletins de paie des travailleurs sont archivés sur le site de LIBEMBE et peuvent être consultés en cas de besoin.

L'archivage des bulletins de paie des travailleurs qui se faisait uniquement au niveau de la Direction Générale à Libreville au moment de l'audit d'enregistrement a également été amélioré. Des copies des bulletins de paie sont désormais archivées physiquement sur le site de LIBEMBE tandis qu'une version scannée est archivée sur le cloud de l'entreprise.

L'analyse des causes du RNC fait ressortir que l'entreprise a respecté les dispositions légales en faisant passer tout son personnel ayant réalisé plus de 2 ans de CDD en CDI mais n'a pas notifié les concernés de ce changement de statut.

	<p>Cette absence de notification n'impactait toutefois pas les salaires de concernés ni leur situation professionnelle vu qu'ils étaient considérés comme en CDI dans tous les documents officiels de l'entreprise et étaient enregistrés à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et à la Caisse Nationale d'Assurance maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) comme recommandé par les textes en vigueur.</p> <p>Il s'agit donc pour l'entreprise d'une régularisation dans la forme de la situation de ces travailleurs. Ce qui a été fait et l'entreprise a pris des dispositions pour que tous les travailleurs passant désormais du CDD au CDI soient expressément notifiés de ce changement.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	12/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.5 Legal employment</p> <p>LegalSource Ckecklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 3.5.5</p> <p>Salaries shall be paid officially and declared by the employer according to requirements for personnel involved in forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Les échanges entre les auditeurs et les travailleurs rencontrés y compris les Délégués du Personnel a permis de constater que les salaires sont régulièrement payés et qu'aucune situation d'impayés de salaire n'a lieu au sein de l'entreprise.</p> <p>Toutefois, au niveau du terrain dans les AAC visitées, le personnel du chantier forestier a présenté le caractère aléatoire des conditions d'attribution de la prime de qualité. En effet les Responsables du chantier (Responsable d'exploitation, chefs d'équipe ou même chef de site) font une descente pour évaluer la qualité du travail des employés afin de leur attribuer une notation qui correspond à un montant de prime de qualité.</p> <p>Les conditions d'attribution de cette prime de qualité, les grilles de notation du travail et les montants attribués en fonction de la notation ne sont pas bien diffusés auprès du personnel ce qui entraîne cette idée de flou dans l'attribution de cette prime.</p> <p>Le RNC est émis afin que l'entreprise clarifie auprès de son personnel les conditions d'attribution de la prime de qualité et assure une large diffusion de ces modalités.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organization:	- Tableaux d'affichage portant les barèmes de calcul de la prime de rendement ;	

	<ul style="list-style-type: none"> - Barèmes d'attribution de la prime de rendement par secteurs d'activité au sein de l'entreprise ; - Liste de présence sensibilisation et explication aux travailleurs des conditions de calcul de la prime de rendement ; - Entretiens avec les Délégués du Personnel et les autres travailleurs.
<p>Constat for Evaluation of Evidence:</p>	<p>Lors de l'audit annuel 2022, la société EGG SA a mis à la disposition des auditeurs les différents barèmes de calcul de la prime de rendement élaborés pour ses différents secteurs d'activité. Les auditeurs ont ainsi pu consulter les barèmes de calcul pour les sections pistage, abattage, parc, cubage, débusquage, débardage, étêtage, tronçonnage, équipe route, parc gare de LIFOUTA, administration-services généraux-cellule d'aménagement, mécanique et logistique et construction.</p> <p>Chacun de ces barèmes est affiché suivant le service concerné au niveau des bureaux administratifs de la base de LIBEMBE, la base-vie principale de LIBEMBE, le garage central et l'atelier de menuiserie de LIBEMBE, la base-vie de LIKEKA et les bureaux de la gare de LIFOUTA.</p> <p>L'entreprise a conduit des réunions de sensibilisation de tout le personnel afin d'assurer une bonne compréhension des barèmes de calcul de la prime de rendement. Les Délégués du personnel de l'entreprise ont été associés à cette sensibilisation pour assurer une bonne diffusion de ces barèmes au sein du personnel.</p> <p>Les barèmes ont été distribués aux différents chefs d'équipe et affichés sur les différents tableaux d'affichage de l'entreprise.</p> <p>Les échanges que les auditeurs ont eu avec les Délégués du Personnel ont permis de constater que sur la base des explications reçues, le personnel comprend mieux le calcul de la prime de rendement. Les échanges individuels avec les travailleurs ont confirmé leur bonne compréhension des modalités de calcul de cette prime.</p> <p>Au niveau de la forêt, les évaluations sont formalisées par le chef de chantier et le responsable d'exploitation. Pour les autres services, les évaluations sont faites par les chefs de service et validées par le chef de site.</p> <p>L'analyse des causes a permis aux auditeurs de constater que l'origine de cette Non-Conformité était la non explication la faible compréhension par le personnel du mécanisme de détermination de la prime de rendement qui prend en compte une prime liée à la production et une prime liée à la qualité de l'intervention du travailleur.</p> <p>En effet si les modalités de calcul des montants liés à la production étaient claires (montant forfaitaire suivant la catégorie du travailleur à multiplier par le volume produit), celles liées à la qualité et leur impact sur le montant à toucher par les travailleurs n'étaient pas facile à comprendre. En effet la prime liée à la qualité prend en compte la notation sur 10 points du travail réalisé par l'employé générant un coefficient de qualité en pourcentage.</p> <p>L'entreprise a simplifié les calculs en fixant des plages pour la détermination de la prime de production et de la prime de qualité. L'entreprise fait valider conjointement par le travailleur et son supérieur hiérarchique sa notation concernant la qualité et affiche de façon régulière la production réalisée aussi bien en forêt qu'à la scierie.</p>

	<p>La diffusion des barèmes de calcul et les sensibilisations faites par l'entreprise sont suffisante pour clôturer la Non-Conformité.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	13/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Third party rights, requirement 4.1 Customary rights</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.1.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that customary rights are observed during forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Lors de l'audit, les auditeurs ont rencontré les populations riveraines aux concessions EGG Rouge et EGG Vert impactées par les activités de l'entreprise.</p> <p>Les auditeurs ont également consulté les preuves disponibles sur les activités d'identification des finages, de sensibilisations des communautés, d'information des communautés sur les activités de l'entreprise.</p> <p>Les populations riveraines rencontrées ont confirmé avoir été consulté durant toutes les étapes ayant abouti à la signature des Cahiers de Charge Contractuel (CCC) conformément aux dispositions de l'Arrêté N° 105.</p> <p>Toutefois, les entretiens que les auditeurs ont eus avec les communautés riveraines on fait ressortir les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des problèmes subsistent par rapport à l'acceptation des limites des finages villageois par les communautés : <p>En effet, une réelle cartographie participative (identification des zones d'intérêts pour les communautés) n'a pas été faite pour les précédentes AAC déjà exploitées. En dehors des cartes de limites des finages, les communautés ne disposent pas des cartes sociales indiquant leurs zones d'activités, sites sacrés, anciens villages et autres zones d'importance qui déterminent concrètement leurs droits d'usages coutumiers selon l'article 252 du Code forestier. Pour les prochaines AAC à exploiter, la société a élaboré une procédure de cartographie sociale participative et a commencé à initier celle-ci dans l'AAC 2019 actuellement en exploitation. Il serait nécessaire d'affiner cette démarche et surtout que des copies des cartes produites soient remises aux villages concernés.</p> <p>N'étant pas en possession de cartes participatives, certains villages allèguent que quelques zones d'importance pour eux ont été touchés pendant l'exploitation et des conflits de limites risquent de naitre entre communautés si une véritable cartographie participative n'est pas faite avec implication de toutes les parties, surtout lors de la validation des limites.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	

<p>Evidence Provided by Organization:</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Cartes participatives et PV signés par les populations riveraines concernées ; - Cartes sociales AAC 2019, 2020 et 2021 CFAD EGG Rouge et EGG Vert ; - Procès-Verbal réunion de prise de contact et lancement de la cartographie sociale avec les communautés de MATSATSA en vue de l'exploitation des AAC 2020-2021 UFG1 EGG Vert ; - Procès-Verbal de délimitation et de validation des finages des villages MATSATSA, LIKEKA et MOUKOUMBI en vue de la mise en exploitation de l'AAC 2020 de la CFAD EGG Vert ; - Procès-Verbal de délimitation et de validation des finages des villages MATSATSA et LIKEKA en vue de la mise en exploitation de l'AAC 2021 de la CFAD EGG Vert ; - Procès-Verbal de la réunion de ventilation et de validation des proportions des finages des communautés de NGANGOLO, LENDEGHAN et BOUKOUSSOU (AAC 2020 EGG Rouge) ; - Procès-Verbal de la réunion de restitution des travaux de cartographie participative et de confirmation des finages 2020 EGG Vert ; - Procès-Verbal de la réunion de restitution des travaux de cartographie participative et de confirmation des finages 2021 EGG Vert ; - Cahiers des charges contractuelles entre la société EGG et le village LIKEKA pour l'exploitation de l'AAC 2021 de la CFAD EGG Vert ; - Cahiers des charges contractuelles entre la société EGG et les groupements de villages MATSATSA pour l'exploitation de l'AAC 2021 de la CFAD EGG Vert ; - Affiches de sensibilisation dans les villages (Photos) ; - Procédure de cartographie sociale participative (PROC OP/SE/002 du 30 Juin 2022); - Interview des parties prenantes.
<p>Constat for Evaluation of Evidence:</p>	<p>Lors de l'audit initiale en 2021, les auditeurs avaient constaté que l'entreprise n'avait pas apporté de preuves de réalisation des cartographies sociales participatives préalables à l'exploitation des Assiettes Annuelles de Coupe et servant de base pour la répartition du Fonds de Développement Local (FDL) comme précisé par les textes en vigueur.</p> <p>L'entreprise se contentait en effet d'une concertation avec les communautés riveraines pour la définition des pourcentages de partage des Fonds de Développement Local (FDL). De plus, il n'y avait pas d'identification des usages de la communauté. Ceci était une source récurrente de conflits.</p> <p>Pour y pallier, l'entreprise a élaboré et met en œuvre une procédure de cartographie sociale participative (PROC/OP/SE/002 du 30/06/2022). Celle-ci indique les différentes étapes à mettre en œuvre dans le cadre de la cartographie participative avec entre autre une descente sur le terrain pour l'identification des intérêts, la conciliation sur la gestion des sites d'intérêt social, le marquage de ces sites sur le terrain et la sensibilisation du personnel.</p> <p>Dans le cadre de l'audit, les auditeurs ont visité les communautés de NDZOKALOUNZA (riveraines à l'AAC 2018 de la CFAD EGG Rouge), AAC 2019 EGG Vert, MILOBA (riveraines à l'AAC 2019 de la CFAD EGG Rouge, Mana-Mana, BAMBERA-BIYOKO et YOULOU (riveraines à l'AAC 2020 de la CFAD EGG Rouge), MOUKOUMBI, LIKEKA, LENDEGHAN, NGANGOLO et MATSATSA (riveraines à</p>

	<p>l’AAC 2020 de la CFAD EGG Vert, MATSATSA et LIKEKA (riveraines à l’AAC 2021 de la CFAD EEG Vert.</p> <p>Dans tous les villages visités, en dehors de MILOBA, les cartographies participatives ont été réalisées. Les Procès-Verbaux (PV) de délimitation de finage ont été consultés, tout comme les cartes des finages qui étaient affichées dans les villages.</p> <p>Les Cahiers des Charges Contractuels (CCC), en dehors ceux de l’AAC 2020 EGG rouge ont été consultés. Ceux-ci seront signés au début du mois de Novembre 2022 lors d’une mission du Chef de Cantonnement.</p> <p>L’analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs qu’il était dû au non-respect des dispositions de l’Arrêté n°105/2014 du 6 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles en République Gabonaise qui préconise la réalisation d’une cartographie participative préalable permettant de fixer les conditions de répartition du FDL entre les terroirs impactés et les projets à financer par ces fonds FDL.</p> <p>L’entreprise a corrigé le problème de façon permanente à travers se procédure de cartographie participative qui exige désormais le respect de cette étape préalablement à l’exploitation des AAC et à la répartition du FDL.</p> <p>Les preuves mises à disposition par l’entreprise montrent qu’elle respecte désormais cette exigence de façon stricte.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l’entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	14/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Third party rights, requirement 4.2 Free, prior and informed consent (FPIC)</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.2.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that legal requirements related to Free, Prior and Informed Consent were observed where third-parties’ rights have been relinquished to a third party.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Le Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP) n’est pas encore pris en compte dans le cadre législatif et réglementaire en vigueur en République du Gabon. Toutefois, dans le cadre des mécanismes de partage des bénéfices issus de l’exploitation des forêts prévus par la loi forestière en vigueur (article 251 de la Loi 016/01 du 31 décembre 2001, Arrêté 105/MFEPRN/SG/DGF/DDF/SACF fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles (CCC).</p> <p>Des cahiers de charges contractuels (CCC) ont été signés avec tous les villages concernés par les AAC déjà exploitées ainsi que pour l’AAC 2019 actuellement en cours d’exploitation. Les Fonds de développement local (FDL) mis en place dans ce cadre ont permis la réalisation des projets identifiés par les communautés elles-mêmes.</p>		

Mais il se pose un problème de maintenance et de pérennité de ces projets dès que les fonds ne sont plus disponibles ou suffisants dans le FDL de chaque village. Les auditeurs ont ainsi constaté que dans les villages impactés, certaines réalisations n'étaient plus fonctionnelles ou inachevées : pompes villageoises en panne, dispensaire construit mais sans médicaments ni personnel de santé, logement enseignant non achevé...

Par ailleurs se posent deux principales préoccupations soulevées presque par tous les villages que nous avons visités :

- Le problème de l'employabilité (privilégier les recrutements locaux) avec certains villages (LIKEKA et LIFOUTA par exemple) qui « seraient privilégiés » par rapport aux autres villages. Nous avons effectivement fait ce constat en consultant le listing du personnel. Pour éviter des tensions sociales perceptibles, il serait souhaitable que l'entreprise mène une réflexion à ce sujet
- Le fait que les communautés se posent la question de l'action sociale (responsabilité sociétale) de l'entreprise au-delà de la mise en place des FDL qui généralement ne concernent qu'une ACC pour un village, « *qui dans ce cas devrait attendre le temps d'une rotation* » afin de pouvoir encore bénéficier d'un autre FDL.

Le RNC est émis afin que l'entreprise assure un suivi de proximité des réalisations sociales faites au profit des populations riveraines financées par le Fonds de Développement Local (FDL) et initie les réflexions sur la gestion de sa politique d'embauche à l'échelle de la CFAD et l'impact de ses financements FDL sur le développement local.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de suivi-évaluation annuel des réalisations sociales de la société EGG dans le cadre du FDL 2019 – 2021 ; - Liste de présence réunion de suivi-évaluation des réalisations sociales réalisées par la société EGG dans le cadre du FDL pour la période 2019 à 2021 ; - Guide d'application De l'Arrêté n°105/2014 du 6 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles en République Gabonaise ; - Procès-Verbaux des réunions du Comité de gestion et de Suivi des Projets (CGSP) et fiche de décaissement du 12 Avril 2022 pour achat de deux pompes immergées et paiement de la main d'œuvre des ouvriers ; - Bon de Livraison N° FT-22-007075 de Diesel Gabon du 05/07/2022 pour une pompe destinée à la communauté de NDZOKALOUNZA ; - Bons de Livraison N° 0558834 et 0558835 de la société LES MATERIAUX REUNIS du 13/07/2022 pour le matériel d'installation de la pompe destinée à la communauté de NDZOKALOUNZA ; - Carte de répartition des employés de la société EGG par village d'origine ; - Déclaration de Politique Général du 27/10/2022 ; - Interview des parties prenantes.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Lors de l'audit d'enregistrement 2021, les auditeurs avaient constaté que l'entreprise ne faisait pas de suivi des projets réalisés au profit des populations dans le cadre de la gestion du Fonds de Développement Local (FDL) après leur rétrocession aux communautés bénéficiaires.</p> <p>Les communautés étaient elle-même se chargeaient de suivre leur projet et de maintenir en état de fonctionnement les réalisations effectuées par l'entreprise sans un appui extérieur.</p> <p>Cette situation qui ne constitue pas au sens strict une défaillance pour l'entreprise car le suivi des projets après leur rétrocession aux populations riveraines n'est pas expressément requis par les textes</p>

en vigueur. Toutefois, elle a été à l'origine du constat de non fonctionnement de la majorité des microprojets réalisés par l'entreprise au moment de l'audit 2021.

Pour pallier à ce constat et de concert avec l'Administration, l'entreprise a réalisé une évaluation de tous les projets existants. Des actions correctives ont été proposées pour tous les projets partiellement ou non fonctionnels.

Ces actions étaient en cours de mise en œuvre au moment de l'audit 2022. Par exemple, dans la communauté de NDZOKALOUNZA, le projet d'adduction d'eau n'était plus fonctionnel depuis le dernier audit. Suite au constat de non-fonctionnement de la pompe immergée, l'entreprise a décidé de l'achat et de l'installation d'une nouvelle pompe. Les preuves de l'achat de la pompe ont été présentées par l'entreprise et lors des entretiens avec la communauté concernée, les auditeurs ont constaté que celle-ci n'attendait plus que l'arrivée du technicien pour l'installation de la pompe.

Il est à noter que sur le plan légal, l'entreprise n'est que membre du Comité de Gestion de Suivi des Projets (CGSP) avec deux voix sur six. Elle se limite au financement et au contrôle pendant l'exécution des projets. De ce fait, sa responsabilité n'est pas engagée après la livraison du projet à la communauté. C'est la collectivité décentralisée concernée (Conseil Départemental) qui assure le suivi technique (suivant les dispositions du Guide d'application de l'Arrêté n°105/2014 du 6 mai 2014 fixant le modèle de Cahier de Charges Contractuelles en République Gabonaise). L'entreprise dit avoir tout de même proposé au CGSP d'ajouter aux contrats des prestataires une période de garantie.

Pour ce qui est de l'embauche local, l'entreprise se contentait de faire des embauches dans les villages les plus proches des sites d'exploitation. Ceci limitait l'occurrence des problèmes de logement. Il s'en est suivi un déséquilibre en terme du nombre d'employés par village.

L'entreprise pour résoudre cette situation a procédé à une cartographie du nombre d'employé par village (autour des blocs des CFAD en cours d'exploitation) et a procédé à la publication des offres d'emplois dans les villages peu représentés. Il est convenu que les candidats venant de ces villages aient la priorité lors de ces recrutements.

Les offres ont été observées sur les tableaux d'affichage dans les villages visités. L'entreprise signale que pour le recrutement des chauffeurs par exemple, l'unique candidature reçue des villages manquait un permis valide.

L'entreprise a précisé dans sa déclaration de politique générale que ses offres d'emplois seront pourvues en priorité dans les villages voisins à ses concessions en activité et surtout dans ceux qui présentent un faible taux d'employabilité en son sein. Cet aspect fait désormais l'objet d'un suivi par les Responsables des Ressources Humaines de l'entreprise.

Concernant la gestion des fonds du FDL, l'entreprise a continué à sensibiliser les villages riverains sur les exigences légales en matière de cartographie participative et de signature des Cahiers de Charge Contractuels (CCC) ainsi que sur les modalités de gestion de ce fonds et le type de projet concerné par le financement.

L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une faible compréhension par les populations

	<p>riveraines des exigences légales entourant la signature des Cahiers de Charge Contractuels et la gestion du Fonds de Développement Local. La politique interne de recrutement de l'entreprise n'avait également pas été assez diffusée au sein des populations pour leur permettre d'être informé des procédures mises en œuvre par l'entreprise pour le recrutement de la main d'œuvre locale.</p> <p>Les sensibilisations et actions mises en œuvre par l'entreprise ont permis de résoudre de façon permanente la situation objet de la non-conformité.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	15/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Third party rights, requirement 4.3 Rights of indigenous peoples</p> <p>LegalSource Checklist, Section F-Legal Compliance at the forest level, Requirement 4.3.1</p> <p>Stakeholder consultation shall confirm that indigenous/ traditional people's established rights are not violated in relation to forest management/harvesting activities.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Le Consentement, Libre, Informé et Préalable (CLIP) n'est pas encore pris en compte dans le Les études socio-économiques des CFAD EGG Rouge et EGG Vert présentées aux auditeurs identifient des populations Pygmées (Babongo) installés dans les concessions forestières de la société EGG SA.</p> <p>Les textes en vigueur en République du Gabon ne reconnaissent pas la notion de peuples autochtones amenant les entreprises à traiter ces populations vulnérables au même titre que les populations Bantoues avec lesquels elles cohabitent dans les villages.</p> <p>Ainsi bien que des populations autochtones "pygmées" aient été identifiées lors des études socio-économiques, pendant les exercices de cartographie participative et de délimitation des finages villageois, des mesures spécifiques n'ont pas été prises à l'endroit de ces populations afin de garantir le respect de leurs droits spécifiques.</p> <p>Toutes les communautés (Bantoues et pygmées) impactées par les activités forestières de la société EGG SA sont considérées au même niveau, et le constat qui est fait est que les populations pygmées sont marginalisées dans la répartition des bénéfices sociaux issus de l'exploitation forestière, bien que ce soient des projets communautaires qui sont mis en œuvre dans le cadre des Fonds de développement locaux (FDL).</p> <p>L'entreprise n'a pas mis en œuvre une politique visant à s'assurer de la prise en compte des spécificités des peuples autochtones lors des concertations avec les populations riveraines, lors du choix des microprojets communautaires à financer et pour s'assurer que les retombées des réalisations sociales bénéficient également à ces populations vulnérables.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	

Evidence Provided by Organisation:	<ul style="list-style-type: none"> - Procès-Verbal de réunion avec les peuples autochtones ; - Rapport de mission de marquage et délimitation du site sacré du village Mana-Mana désigné par les populations autochtones dudit village ; - Procédure de cartographie participative EGG SA.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>L'entreprise, lors de la réalisation des études socio-économiques préalables à l'élaboration des plans d'aménagement des CFAD EGG vert et EGG Rouge, a identifié les villages abritant des communautés autochtones dites "pygmées".</p> <p>Ainsi les Pygmées BABONGO sont identifiés dans la CFAD EGG Rouge dans laquelle ils constituent 3% de la population impactée par les activités forestières de l'entreprise. Ils sont essentiellement localisés dans la zone KOUMBI-DIENGA où ils sont directement impactés par l'exploitation des CFAD EGG Rouge et EGG Vert et dans la zone de BOUMANGO où ils sont localisés hors de la zone d'impact des activités forestières.</p> <p>L'entreprise entend prêter une attention particulière à leurs intérêts lors des différentes réalisations sociales. Seulement, cette communauté est restée discrète à MANA-MANA, jusqu'à ce que la nécessité de protéger les sites sacrés fasse qu'elle soit dévoilée.</p> <p>L'entreprise, bien que la notion de peuple autochtone ne soit pas reconnue au Gabon, s'est rapprochée de cette communauté pour se rassurer que leurs intérêts ne sont pas lésés. Elle a aussi marqué et protégé les sites d'intérêt identifiés par ces communautés dans ses concessions avant les opérations d'exploitation.</p> <p>Par la suite, l'entreprise a expressément demandé à cette communauté si elle souhaitait être prise en compte séparément ou comme partie intégrante de la communauté MANA-MANA. Celle-ci a expliqué qu'elle est bien intégrée dans la communauté, qu'il existe des mariages mixtes, que son point de vue est pris en compte et que pour tout cela, elle préfère être intégrée.</p> <p>Lors de la visite au cours de l'audit, les membres de la communauté "pygmée" rencontrés ont confirmés aux auditeurs qu'ils bénéficient des réalisations sociales au même titre que les autres communautés et que l'entreprise avait organisé une mission spéciale pour la matérialisation de leur sites sacrés. Ils ont, comme plusieurs communautés visitées, regretté le fait qu'il ne soit plus possible à l'entreprise de leur donner de l'argent liquide.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater que dû au fait que la législation nationale de la République du Gabon ne reconnaissant pas la notion de peuple autochtone, il existait un risque que les avis et intérêts de ces peuples vulnérables ne soient pas pris en compte par l'entreprise et les autres communautés lors de la réalisation des projets communautaires financés par le FDL.</p> <p>Pour s'assurer de la prise en compte des intérêts de ces communautés, l'entreprise les associe désormais de façon séparée à l'identification des zones d'intérêt à protéger dans la CFAD EGG Rouge.</p> <p>Concernant les microprojets, les populations autochtones rencontrées pendant l'audit ont elles-mêmes rassuré les auditeurs sur leur implication dans le choix des microprojets communautaires au niveau des villages et sur la liberté de bénéficier des avantages apportés par ces projets au niveau des villages.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>

NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	16/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Checklist, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.1</p> <p>The Organisation shall define one person with overall responsibility for the CoC control system and individual persons responsible for each part of the CoC control system (purchasing, processing, storage, marking, record-keeping etc.).</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Pour le suivi de la traçabilité de ses produits, la société EGG SA a élaboré 2 procédures de traçabilité distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La procédure de suivi de la traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/001 du 16 Décembre 2018) ; - La procédure de traçabilité scierie (PROC OP/TS/001 du 03 Août 2021) <p>La consultation de ces 2 procédures de traçabilité de la société EGG permet de faire les constats suivants concernant les responsabilités de mise en œuvre de leurs exigences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Responsabilité de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité forêt n'est pas précisée. Plusieurs intervenants sont mentionnés dans la procédure (chef d'équipe, chef de chantier, cellule d'aménagement forestier) sans qu'au final la personne en charge ne soit clairement identifiée ; - La Responsabilité de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité usine (scierie) est confiée au chef de scierie et au Directeur de site sans précision claire sur la personne responsable de la tenue des données de traçabilité. <p>D'autre part, les 2 procédures n'identifient pas le responsable général de la Chaîne de traçabilité comme sollicité par le critère.</p>		
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.	
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date	
Evidence Provided by Organisation:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traçabilité scierie (PROC OP/15/001 du 23 Mars 2022) ; - Procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/002 du 1^{er} Juillet 2022) ; - Entretien. 	
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>Pour corriger les écarts ayant entraîné le RNC, la société EGG Sa a révisé ses 2 procédures de traçabilité afin de désigner clairement les Responsables de la mise en œuvre des dispositions de chaque procédure.</p> <p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Responsabilité Générale de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/002 du 1^{er} Juillet 2022) a été confiée au Responsable certification de l'entreprise et son adjoint. <p>Sur le terrain, en forêt, le suivi de la traçabilité des grumes est sous la Responsabilité du chef de chantier. Une fois les grumes sorties de la forêt, la traçabilité des grumes sur le parc de la gare</p>	

	<p>de LIFOUTA est assurée par le chef de parc de la gare de LIFOUTA. La traçabilité des grumes sur le parc de rupture de LIKEKA est assurée par le pointeur cubeur Responsable de ce parc. Tous ces Responsables déposent de façon journalière auprès du Responsable Certification Adjoint leurs différents enregistrements qui sont rentrés dans la base de données interne de traçabilité de l'entreprise.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Responsabilité générale de la mise en œuvre de la procédure de traçabilité usine a été confiée au Responsable scierie sous la supervision du Responsable Certification Adjoint de l'entreprise vers lequel ce dernier fait remonter journalièrement les enregistrements liés à la traçabilité des produits. Ceux-ci sont introduits dans la base de données interne de traçabilité de l'entreprise. <p>L'actualisation de ces procédures a permis de clarifier les rôles des différents intervenants dans la chaîne de traçabilité des produits de la société EGG SA. Les échanges avec les Responsables identifiés ont permis aux auditeurs de constater que ces derniers sont bien informés de leur rôle dans la traçabilité des produits au sein de l'entreprise.</p> <p>Les sensibilisations ont été conduites sur les nouvelles versions des procédures et les personnes clés chargées de leur mise en œuvre ont une bonne connaissance des procédures, ainsi que leur rôle dans la chaîne de traçabilité de l'entreprise.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une non-clarification des Responsabilités dans les différentes procédures de traçabilité de l'entreprise tel qu'exigé par la norme LegalSource applicable.</p> <p>L'entreprise a corrigé le problème de façon permanente en modifiant ses procédures de traçabilité et en identifiant les Responsables de la mise en œuvre des exigences de chaque procédure de traçabilité au sein de l'entreprise.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	17/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Checklist, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.2</p> <p>The Organisation shall develop and maintain documented procedures to ensure compliance with all applicable CoC requirements.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>Comme précisé au critère 1.1 ci-dessus, la société EGG SA a élaboré deux procédures de traçabilité distinctes pour le suivi de ses produits.</p> <p>La consultation des 2 procédures ont permis aux auditeurs de faire les constats suivants :</p>		

1. La procédure de traçabilité forêt ne précise pas les rôles et les responsabilités globales.
2. Le domaine d'application de la procédure de traçabilité forêt est fixé au chargement des grumes au niveau des parcs forêt des chantiers des CFAD EGG rouge et EGG Vert et non jusqu'à la gare de LIFOUTA, alors que la procédure elle-même parle de la manipulation des grumes au niveau de la gare dans les sections suivantes.
3. La procédure de traçabilité forêt ne mentionne pas les essences incluses dans la nomenclature du système de traçabilité, alors que les autres enregistrements l'incluent.
4. La procédure de traçabilité forêt ne précise pas clairement où s'arrête la responsabilité de l'entreprise et où commence celle du client? Qui est responsable des grumes en transit? Et comment les procédures saisissent-elles cela pour faire face au risque de mélange avec le bois d'autres clients?
5. La section 5.2 de la procédure de traçabilité scierie stipule que la machine 1 est dédiée uniquement aux espèces d'Okoumé et que les machines 2 et 3 sont prévues pour le sciage des autres essences, la procédure ne précise pas si les machines 2 et 3 ne fonctionneront qu'avec une seule essence à la fois ou si elles mélangeront les essences ni comment elle garantira que les enregistrements saisissent clairement quelles essences sont exécutées à quel moment.

Le RNC est émis afin que l'entreprise apporte les amendements nécessaires à ses procédures internes de traçabilité pour que leur contenu reflète la réalité des activités de l'entreprise telles qu'elles se déroulent sur le terrain.

Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traçabilité scierie (PROC OP/15/001 du 23 Mars 2022) ; - Procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/002 du 1^{er} Juillet 2022) ; - Entretiens.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>La consultation des procédures de traçabilité révisées de la société EGG SA a permis aux auditeurs de constater que les écarts ayant entraîné l'émission du RNC mineur 17/21 ont été adressés lors de la revue de ces procédures.</p> <p>Ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rôles et Responsabilités globales des différents intervenants sont désormais clarifiés dans chaque procédure (procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation et procédure de traçabilité scierie) ; - Toutes les activités de l'entreprise sont désormais décrites dans les différentes procédures de traçabilité en fonction de la portée de celles-ci ; - Les essences incluses dans le système de traçabilité de l'entreprise sont identifiées et clairement citées ; - La section 6 intitulée « Responsabilité des grumes » de la procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation précise où s'arrête la Responsabilité de l'entreprise et où commence celle des clients. Les limites de cette Responsabilité varient suivant le site sur lequel les grumes sont vendues au client. Pour faire face au risque de mélange avec le bois d'autres clients, la société EGG fait accompagner obligatoirement les grumes d'une spécification contenant les informations des grumes que ce soit par camion ou par Wagon. La gestion des bois en transit dépend également des contrats que l'entreprise passe avec ses partenaires commerciaux ;

	<p>- La procédure de traçabilité de la scierie prévoit que la Mighty 1 soit uniquement utilisée pour le sciage des billons d'Okoumé tandis que les scies Mighty 2 et 3 vont scier en même temps les billons d'Okoumé et de bois divers</p> <p>L'entreprise a apporté les changements nécessaires à ses procédures de traçabilité.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une description partielle des activités de l'entreprise dans ses différentes procédures de traçabilité.</p> <p>Pour corriger ce problème, l'entreprise a apporté les changements nécessaires dans ses procédures de traçabilité forêt et usine et a sensibilisé son personnel sur ces nouvelles procédures.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC.</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Non-Conformance #:	18/21	
Non-Conformance Grading:	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Checklist, Section I –Chain of Custody, Requirement 1.5</p> <p>The Organisation shall maintain records applicable to demonstrate compliance with this standard.</p>	
Description of Non-conformance:		
<p>L'examen des différents enregistrements disponibles au service d'aménagement forestier de l'entreprise montrent que les données sont enregistrées conformément aux procédures établies par l'entreprise et sur la base des différentes fiches d'enregistrement servant de base à la traçabilité des produits (Fiche de traçabilité, Fiche de pistage, fiche d'abattage, fiche de cubage, bordereau de roulage, spécification, carnet de suivi de stock gare, bordereau de livraison scierie, rapports journalier de suivi débités, stock grumes parc scierie, Rapport scierie mensuel, fiche déclaration mensuelles de production de débités).</p> <p>Pour vérifier le bon fonctionnement du système, les auditeurs ont effectué des tests de traçabilité au niveau de l'usine de transformation de LIBEMBE.</p> <p>Les constats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bille trouvée au parc de rupture de la scierie avec ID#: UFA-EGG-R-AAC2019-542-2 a été sélectionnée et l'entreprise a pu fournir la documentation permettant de retracer l'origine du bois jusqu'à l'arbre sur pied dans la forêt. L'entreprise a pu présenter toute la documentation liée à cette bille (fiche suivi – traçabilité, carte GPS de localisation de l'arbre en concession, rapport de postage, rapport d'abattage, rapport cubage, bordereau de roulage grumes, et bordereau de réception au parc) ; - Une deuxième bille portant les identifiants ID#: UFA-EGG-V-AAC2019-2525-2 a été sélectionnée au niveau du parc scierie et soumise au même exercice avec succès ; - Un colis de références : UFA-EGG Green, AAC-2019, OKOUME, C21, PC 50, L5m, L8cm, E8cm, VL 1,600m³, 722 a été sélectionné à l'entrepôt de la scierie. Avec ces informations sur le colis, l'équipe EGG a eu du mal à retracer jusqu'aux souches des arbres utilisés pour la confection du colis. L'entreprise a finalement pu le faire avec beaucoup de difficultés grâce à l'examen de divers enregistrements manuscrits. Les rapports de scierie ne sont 		

<p>pas correctement liés aux rapports de traçabilité forêt, ce qui peut entraîner des lacunes dans le système de traçabilité des produits finis et mettre en péril le principe de traçabilité.</p> <p>Le RNC est émis afin que l'entreprise s'assure dans la gestion de sa traçabilité que la liaison entre les colis et grumes prélevés en forêt à cet effet puisse se faire de façon documentaire et électronique à travers les données numériques de traçabilité.</p>	
Corrective action request:	L'entreprise doit mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.
Timeline for Conformance:	12 months from report finalization date
Evidence Provided by Organization:	<ul style="list-style-type: none"> - Procédure de traçabilité scierie (PROC OP/15/001 du 23 Mars 2022) ; - Procédure de traçabilité à l'échelle de l'exploitation (PROC OP/FOR/002 du 1^{er} Juillet 2022) ; - Bordereau de roulage grumes ; - Bordereau de livraison scierie LIBEMBE ; - Rapports journaliers de suivi des débités ; - Rapports journaliers scierie LIBEMBE ; - Registre de mouvement des bois réceptionnés parc de LIBEMBE ; - Données du logiciel de traçabilité interne de l'entreprise ; - Entretien.
Constat for Evaluation of Evidence:	<p>L'analyse de la procédure de traçabilité scierie (PROC OP/15/001 du 23 Mars 2022) et la consultation de la base de donnée interne de suivi de la traçabilité des produits (ODOO) a permis aux auditeurs de constater que désormais le lien entre les grumes et les colis et vice versa des colis vers les grumes s'opère sans problème.</p> <p>Les tests de traçabilité réalisés par les auditeurs ont montré qu'il est possible à partir d'informations collectées sur des billes présentes sur le parc de l'usine de LIBEMBE de retrouver les différents colis pour lesquels cette grume a été utilisée. A partir de la grume trouvée sur le parc usine, il est facile grâce aux différents rapports d'activité et à la base de donnée de connaître l'emplacement de la souche qui a porté cette grume.</p> <p>De la même façon, à partir du numéro de colis, il est désormais facile à partir des rapports de production et des différents enregistrements disponibles de retrouver les billes qui ont été utilisées pour obtenir le colis. A partir de l'identification de chaque bille, il est possible de retrouver la souche de l'arbre abattu.</p> <p>L'entreprise a mis en place un système d'enregistrement de la production à la journée et de traçabilité des colis produits. Son système permet de retracer l'ensemble des grumes ayant contribué à la production des colis de bois. Par exemple, l'entreprise a mis sur pieds un registre de stock grumes grume dans lequel toutes les grumes entrant dans le périmètre usine sont enregistrées.</p> <p>Le registre donne les informations sur la date de réception des grumes, le numéro de permis de provenance, le numéro forestier, le numéro d'ordre forêt, le volume, la date de tronçonnage de la bille, ainsi que les billons produits après tronçonnage, leur numéro unique et enfin la date de leur consommation.</p> <p>Lorsqu'un billion est consommé, sur une machine, les informations tels que : la date, le nombre de pièce produits par colis, le numéro de colis auxquels les pièces sont affectées et la spécification par type de colis.</p>

	<p>Une fois le colis finalisé il est enregistré dans le registre des produits finis avec la date de production, le numéro de lot/colis, le type de produit, l'essence, et le volume.</p> <p>Les auditeurs ont ainsi pu tracer le colis N° 1191 de 57 pièces, volume 1.133 m3. Il a été produit du 21/10/2022 au 24/10/2022. Le colis a été produits à partir des billons : 494/2/1 de 1,22 m3 (14 pièces affecté au colis), 608/1/3 de 0.77 m3 (8 pièces), 431/2 de volume 1.272 (6 pièces affectées au colis), 567/1/2 de volume 1.021 (5 pièces affectées au colis), 1356/2 de volume 1.208 (9 pièces affectées au colis), 3211/2 de volume 1.069 (5 pièces affectées au colis).</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une rupture dans les informations permettant d'assurer la traçabilité des produits au niveau de l'unité de transformation de LIBEMBE.</p> <p>Pour corriger ce problème, l'entreprise a apporté les changements nécessaires dans ses procédures de traçabilité forêt et usine et a amélioré la liaison durant le processus de transformation entre les grumes et les colis qui en sont issus.</p> <p>Les preuves apportées par l'entreprise montrent que cet exercice est réalisé de façon régulière pour assurer le maintien de la traçabilité des produits de l'entreprise et la cohérence des données de terrain avec les informations enregistrées dans la base de données internes de l'entreprise.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer le RNC</p>
NCR Status:	FERME
Comments (optional):	

Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

Observation #:	01/21
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Responsibilities and competences, Requirement 2.2</p> <p>LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence System Requirement 2.2</p> <p>The appointed person/position shall have sufficient authority and resources to ensure that requirements are met.</p>
Description of Observation:	<p>Constat 2021:</p> <p>La consultation de l'Organigramme de la société EGG SA a permis aux auditeurs de constater que le Responsable principal de la Diligence Raisonnée et son adjoint sont hiérarchiquement placés sous l'autorité directe du Directeur Général de l'entreprise. Ce Responsable occupe un poste d'importance et d'autorité, ayant à sa disposition permanente une équipe de 4 employés y compris son adjoint et planifie directement avec le Directeur Général de l'entreprise les conditions de mise en œuvre de ses activités.</p>

Ainsi l'évaluation par les auditeurs des actions menées en préparation à l'audit LegalSource en cours démontrent le soutien apporté par la Direction générale de l'entreprise au Responsable de la Diligence Raisonnée qui a pu ainsi mettre en œuvre un nombre important d'activités liées à la certification des activités de l'entreprise sur une courte période de temps.

Les échanges entre les auditeurs et le personnel sous la responsabilité du Responsable de la Diligence Raisonnée ont également permis de confirmer le soutien de la Direction Générale et la mise à disposition de ressources adaptées dans le cadre de leurs activités.

Le responsable de la Diligence Raisonnée a été formé en interne sur les exigences de la certification LegalSource et a reçu du matériel roulant et d'autres formes de soutien pour mener à bien son travail.

Toutefois, au moment de l'audit, aucune description de poste (fiche de poste) détaillant clairement les obligations, les résultats attendus, les moyens mis à disposition, les supérieurs hiérarchiques directs et ses collaborateurs n'avait encore été rédigée pour le Responsable de la Diligence Raisonnée et son adjoint.

Constat 2022 :

L'entreprise a désigné le Responsable central du DDR de l'entreprise, ainsi que son adjoint et les autres personnes clés intervenant dans le système, suivant les notes de services en date du 1^{er} Mars 2021.

Les descriptions des fonctions des concernés ont été clarifiées dans la procédure de Diligence Raisonnée et dans leurs fiches de poste. Les fiches de poste présentées aux auditeurs contiennent les informations nécessaires sur les résultats attendus des concernés, les moyens mis à leur disposition et leur niveau hiérarchique au sein de l'entreprise.

L'organigramme de l'entreprise a également été actualisé et mis à jour, le niveau hiérarchique du Responsable certification de l'entreprise qui est aussi Responsable du SDR ainsi que celui de son adjoint y est mis clairement en évidence.

L'entreprise à l'issue des audits internes qu'elle réalise met en œuvre la procédure de gestion des non-conformités à travers la réalisation des actions correctives proposées et adoptées par la hiérarchie de l'entreprise. Les personnes en charge de la mise en œuvre des actions correctives sont clairement identifiées et les actions à mener sont également discutées au sein de l'entreprise lors des réunions de coordination.

La procédure de Diligence Raisonnée de l'entreprise a été actualisée dans sa version Diligence Raisonnée Avril 2021 – MAJ Septembre 2022 et les fonctions des personnes impliqués dans le SDR ont également été mises en évidence dans ce document.

Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.

Observation #:	02/21
Standard & Requirement:	LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Responsibilities and competences, Requirement 2.3 LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence System, Requirement 2.3 The Organisation shall designate individual responsibilities for all applicable elements of this Standard.
Description of Observation:	
<p>Constat 2021:</p> <p>Pour assurer la conformité de ses activités avec les exigences des différentes normes LegalSource applicables, la société EGG SA en plus du Responsable principal de la Diligence Raisonnée et son adjoint, l'entreprise a mobilisé d'autres travailleurs et les a responsabilisés dans le cadre de la certification LegalSource.</p> <p>Ainsi, La société a mobilisé les personnels suivants et les a responsabilisés pour le suivi des différents éléments des normes LegalSource applicables :</p>	

1. Adrien SPAYMANT – Directeur Général Adjoint chargé de la supervision de tous les aspects liés à la certification des activités de l'entreprise à l'échelle mondiale et des audits internes ;
2. Dieudonné NZAGOU SAFOU – Responsable du suivi et de la mise en œuvre de la Diligence Raisonnée, de la formation des travailleurs sur les aspects EFIR, de la réalisation des audits internes, de l'évaluation et de l'atténuation des risques ;
3. Isnard FOUGOULOU PENDY – Adjoint du Responsable Diligence Raisonnée avec lequel il partage les objectifs et les activités et assure la gestion documentaire dans le cadre de la certification LegalSource ;
4. Emmanuel NGOUA WANGUI – Chef de chantier chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise ;
5. Guy Bertrand LIWEGHA – Chef d'équipe EGG Rouge chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise sur la CFAD EGG Rouge ;
6. Wilfried MOUPOMO – Chef d'équipe EGG Vert chargé d'assurer le respect des différentes procédures applicables aux activités forestières de l'entreprise sur la CFAD EGG Rouge ;
7. Yvan Ricky MALANDA IRESSANA – Responsable du suivi de la traçabilité des produits au niveau de la Scierie de LIBEMBE ;
8. Georges KOUMOU MABICKA – Responsable du suivi de la traçabilité des produits au niveau des CFAD EGG Vert et EGG Rouge.

Les exigences du critère sont atteintes.

Toutefois, comme constaté pour le Responsable de la Diligence Raisonnée et son Adjoint, tous ces postes de travail doivent avoir des fiches de poste mises à jour pour refléter leurs rôles et responsabilités dans la gestion des certifications sollicitées par l'entreprise et notamment la certification LegalSource.

Constat 2022 :

Lors de l'audit 2022, l'entreprise a mis à disposition de l'équipe d'audit les fiches de poste indiquant les responsabilités des personnes cadres intervenant dans le Système de Diligence Raisonnée de l'entreprise. L'équipe d'audit a ainsi pu consulter les fiches de postes des Responsables suivants :

- Le Responsable certification et aménagement ;
- Le responsable adjoint certification ;
- Le Responsable QHSE ;
- Le Chef d'équipe d'exploitation de la société EGG pour la CFAD EGG Rouge ;
- Le Chef d'équipe d'exploitation de la société EGG pour la CFAD EGG vert ;
- Le chef de chantier de la société EGG ;
- Le chef de la scierie de Libembé ;
- Le Responsable traçabilité interne de l'entreprise ;
- Le Responsable des Ressources Humaines ;
- Le Responsable faune et suivi des activités illégales ;

La consultation de ces fiches de poste a permis aux auditeurs de constater que les tâches attendues de ces différents Responsables sont bien connues et que les positions hiérarchiques dans la gestion de la certification LegalSource sont bien respectées.

Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.

Observation #:	03/21
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Criteria for the Due Diligence System, Documented procedures, Requirement 3.3</p> <p>LegalSource Checklist, Section E-Due Diligence System, Requirement 3.3</p> <p>All relevant records shall be retained for a minimum of five (5) years.</p>
Description of Observation:	
<p>Constat 2021:</p> <p>Les dossiers relatifs aux activités de l'entreprise consultés par les auditeurs ont permis de constater que l'archivage des données de la société EGG date de plus de 5 ans.</p> <p>La Procédure de Diligence Raisonnée présentée aux auditeurs quant à elle spécifie que pour les données relatives au Système de Diligence Raisonnée (SDR) mis en place par l'entreprise, l'archivage doit se faire sur au moins 5 ans. Cet aspect pourra être vérifié à partir du prochain audit annuel de l'entreprise.</p> <p>Les exigences du critère sont atteintes.</p> <p>Toutefois, alors que la Procédure de Diligence Raisonnée mentionne clairement la nécessité de conserver tous les enregistrements pendant une période d'au moins 5 ans, la plupart des procédures énumérées au point 3.1 ci-dessus ne mentionnent pas spécifiquement une telle exigence d'archivage.</p>	
<p>Constat 2022 :</p> <p>L'entreprise a ajustée sa procédure de Diligence Raisonnée, au point iv) Procédures de Maintien des Dossiers Relatifs à la Certification, elle prévoit que : « Pour instaurer une surveillance efficace du Système de Diligence Raisonnée, les étapes et éléments que comprennent les phases d'Évaluation et d'Atténuation des risques du SDR sont répertoriés dans leur intégralité.</p> <p>Conservées pendant au moins 5 ans, ces données sont disponibles en version numérique ou papier ». Le système d'archivage à travers le cloud de l'entreprise a été consulté. Les auditeurs ont ainsi pu constater que celui-ci est fonctionnel et permet l'archivage de l'ensemble des éléments de mise en œuvre du SDR de l'entreprise.</p> <p>Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.</p>	

Observation #:	04/21
Standard & Requirement:	<p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Annex 1: Framework for assessing forest legality compliance at the forest management and logging level, Categories and sub-categories of legality, Timber harvesting activities, requirement 3.5 Legal Employment</p> <p>LegalSource Standard (LS-02) V2.1, Section F-Lagal Compliance at Forest Level , Requirement 3.5.4</p> <p>At least the legally established minimum salaries shall be paid for personnel involved in forest management/harvesting activities.</p>
Description of Observation:	
<p>Constat 2021:</p> <p>La société applique une grille salariale au-dessus de la grille en vigueur dans la convention collective du secteur de l'exploitation forestière. Et le salaire minimum de 150 000 FCFA semble respecté, mais comme nous n'avons pas vu les copies des bulletins de salaires dans les dossiers consultés, nous ne pouvons-nous prononcer.</p> <p>Les échanges avec le personnel et les Délégués du Personnel rencontrés pendant l'audit a toutefois permis de constater que le salaire minimum de 150 000 FCFA est respecté.</p>	

Les exigences de l'indicateur sont atteintes.

L'Observation est émise afin que l'entreprise assure l'archivage des preuves de paiement des salaires à son personnel au niveau du service en charge des Ressources Humaines sur le site principal de LIBEMBE.

Constat 2022 :

Lors de l'audit 2022, l'entreprise a mis à disposition de l'équipe d'audit des preuves de paiement des salaires de ses employés, notamment les bulletins de paye et les décharge faites par les travailleurs de janvier 2022 à la date de l'audit. Ces documents sont archivés physiquement et sur le cloud de l'entreprise.

Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.

Observation #:	05/21
Standard & Requirement:	LegalSource Checklist, Section I-Chain of Custody, Requirement 1.3 The Organisation shall develop and implement procedures for addressing non-conformances identified by auditors.
Description of Observation:	
Constat 2021 : La société n'a pas mis en place une telle procédure spécifiquement pour la Chaîne de traçabilité. La Procédure de suivi du Système de Diligence Raisonnée de l'entreprise prévoit toutefois la démarche à mettre en œuvre par l'entreprise pour répondre aux non-conformités émises par les auditeurs. L'entreprise a élaboré un fichier de suivi des non-conformités précisant les responsables désignés pour la correction des écarts constatés et les délais accordés pour la correction. Les exigences du critère sont atteintes. L'Observation est émise afin que l'entreprise élabore une procédure décrivant la démarche à mettre en œuvre pour la correction des non-conformités émises par les auditeurs et liées à la chaîne de traçabilité.	
Constat 2022 : L'entreprise a élaboré et diffusé auprès de son personnel une procédure de gestion des non-conformités qui répond au besoin de suivi des non-conformités émises par les auditeurs externes dans le cadre de la certification LegalSource et notamment de la chaîne de traçabilité. Cette procédure précise les délais de correction des non-conformités émises et définit les Responsabilités dans la correction des écarts constatés par les auditeurs mobilisés par le bureau de certification dans le cadre de la certification LegalSource. Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.	

Observation #:	06/21
Standard & Requirement:	LegalSource Checklist, Section I-Chain of Custody, Requirement 4.1 The Organisation shall use a tracking system or production records to document the manufacture of product for each claim category.
Description of Observation:	

Constat 2021 :

L'entreprise tient des registres sur tout son bois reçu à la scierie de LIBEMBE (Fiche de traçabilité, fiche d'abattage, fiche de cubage, bordereau de roulage, spécification, carnet de suivi de stock gare, bordereau de livraison scierie, rapports journaliers de suivi débités, stock grumes parc scierie, Rapport scierie mensuel, fiche déclaration mensuelles de production de débités).

Au niveau de la scierie, les grumes provenant des différentes CFAD sont stockées dans deux aires distinctes à savoir le « parc de rupture » et le « parc scierie » dont l'utilité est précisée dans la procédure de traçabilité scierie. Toutefois, ces 2 parcs ne sont pas clairement marqués sur le terrain ce qui peut engendrer des mouvements de grumes dans le mauvais parc.

Constat 2022 :

Au niveau de la scierie, les grumes provenant des différentes CFAD sont stockées dans deux aires distinctes à savoir le « parc de rupture » et le « parc scierie » dont l'utilité est précisée dans la procédure de traçabilité scierie. Les 02 parcs ont été clairement marqués sur le terrain ce qui permet d'assurer une bonne séparation des deux groupes de grumes.

Les actions mises en œuvre par l'entreprise permettent de clôturer cette Observation.